

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
GLOSSAIRE	3
CHAPITRE I - PRESENTATION GENERALE	6
I. Territoire	6
II. Habitants	7
III. Organisation administrative	8
IV. Les ressources humaines	9
1) Les moyens humains au 31/12/2011	9
2) La démarche prévention hygiène et sécurité	10
V. Ses infrastructures propres	11
1) Un bâtiment administratif et technique	11
2) Sept déchèteries en activité	12
3) La recyclerie	13
4) Une plateforme de stockage	13
5) Un quai de transfert des déchets ménagers	13
VI. Les attributions du SMICTOM	14
1) Collecte	14
2) Traitement	14
3) Communication-Prévention	14
VII. Destination des déchets ménagers et assimilés	15
1) Les déchets ménagers résiduels et assimilés :	15
2) Les déchets ménagers recyclables :	15
3) Les déchets valorisables, encombrants ou dangereux :	16
CHAPITRE II – LES INDICATEURS TECHNIQUES	17
I. Synthèse	17
II. Evolution des tonnages depuis 1997	19
III. Les déchets ménagers résiduels, les déchets assimilés et les déchets recyclables	20
1) La collecte	20
2) Le quai de transfert	23
3) Traitement des déchets ménagers résiduels	24
4) Tri sélectif des déchets recyclables	25
IV. Déchèteries	28
1) Présentation générale	28
2) Evolution des quantités collectées	28
3) Répartition des matériaux collectés	29
4) Répartition par type de traitement	29
5) La fréquentation	31
6) Zoom sur la collecte des déchets électriques	32
IV. La recyclerie	34

1) Bilan technique	34
2) Bilan humain	34
V. Les Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux	35
CHAPITRE III –COMMUNICATION / PREVENTION	36
I. Les partenariats	36
1) Mise en place de composteurs collectifs	36
2) Programmes pédagogiques	37
3) La caravane Main Verte	37
II. Les actions du SMICTOM	39
1) Sensibilisation en porte à porte	39
2) Les animations extérieures	39
3) La distribution des composteurs	41
4) Les supports créés	41
5) Le site WEB du SMICTOM	42
III. La gestion des réclamations	43
CHAPITRE V – LES INDICATEURS FINANCIERS	44
I. Les marchés publics	44
II. La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères	45
1) La tarification des ménages	45
2) Montant de la redevance en 2011	45
3) Les modalités de règlement	45
4) La tarification des activités professionnelles	45
III. Les dépenses et recettes	46
CHAPITRE VI - LES PROJETS 2012	50

GLOSSAIRE



SMICTOM :

Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères

CS : Collecte Sélective

CSD : Centre de Stockage des Déchets

- déchets dangereux stabilisés ou devenus inertes : classe 1
- déchets municipaux et assimilés : classe 2,
- déchets non dangereux : classe 3.

D3E : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

GEM Hors Froid : gros électroménager hors froid (machine à laver, sèche-linge...)

GEM Froid : congélateur, réfrigérateur...

PAM : petit électroménager (appareil photos, jouet électriques...)

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

DMS : Déchets Ménagers Spéciaux

JRM : Journaux-Revues-Magasines

UIOM : Usine d'Incinération des Ordures Ménagères

OM : Ordures Ménagères

PET : Polyéthylène Téréphtalate

PEHD : Polyéthylène Haute Densité

PEBD : Polyéthylène Basse Densité

PSE : Polystyrène Expandé



ECO EMBALLAGES

Eco Organisme pour le tri, la collecte et le recyclage des emballages ménagers

Attention, toutefois, à ne pas se méprendre sur sa signification, lorsqu'on le voit sur les produits de consommation courante !

Car ce logo ne signifie pas que le produit sur lequel il est apposé sera recyclé !

Cela n'a (presque) rien à voir : ce sigle indique seulement que l'industriel fabriquant le produit verse une contribution



Eco Organisme pour le tri, la collecte et le recyclage des papiers ménagers



eco-systèmes

Eco Organisme pour le tri, la collecte et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques



recylum

Eco Organisme pour le tri, la collecte et le recyclage des lampes

Autres Logos

.....> **Recyclable** ne veut pas dire **Recyclé...!** <.....



Projet de la directive européenne pour les emballages en recyclé.
Il signifierait : emballage composé en tout ou partie de matériaux recyclés

Logos de l'Acier et de l'Aluminium



Les industries de l'acier (en particulier dans le domaine de l'emballage) ont développé ce sigle pour sensibiliser à ce type de matériau. Le matériau est bien recyclable, mais ce sigle n'assure en rien qu'il existe un dispositif de récupération...!



France Aluminium Recyclage propose ce sigle, essentiellement pour permettre d'identifier le matériau ; là encore, il n'assure pas le fait qu'un dispositif de récupération existe, bien que le matériau soit indubitablement recyclable.

Papiers et cartonnages

Papiers et cartonnages recyclés. Ces logos indiquent qu'il s'agit de produits recyclés. Pour être précis, il s'agit de produits réalisés avec une part de matériau recyclé (Fibres cellulosiques de récupération : FCR).



L'APUR (Association des Producteurs et Utilisateurs de papier-cartons Recyclés) a mis en place ce logo, pour offrir une garantie sur le taux d'utilisation des FCR. Ce taux est mentionné à côté du logo (ici 80 %).



Papier recyclé

Il existe par ailleurs un grand nombre de logos, développé par différents industriels, qui indiquent le caractère recyclé du papier.

Papiers et cartonnages recyclables. Les deux logos suivants indiquent le caractère recyclable des produits.



REVIPAC a développé ce logo pour souligner le caractère **recyclable** du carton ondulé.

REVIPAC garantit par ce logo le **recyclage** des emballages papiers et cartons s'ils sont récupérés selon un cahier des charges précis et qu'ils répondent à certaines normes (normes du dispositif français de valorisation des emballages ménagers).



Emballages plastiques.

Matériau valorisable. Ce logo signifie que le matériau est valorisable : il peut être recyclé, ou être incinéré dans des usines de production d'énergie.

Identifier. Les sigles suivants permettent d'identifier le matériau en présence et la possibilité de le valoriser. Le matériau est indiqué par son abréviation et par un n° associé (normes dite " DIN "). Répétons-le : ces sigles n'assurent pas forcément l'existence d'un dispositif de récupération pour recycler le matériau.



- 1) **PET** Polyéthylène Téréphtalate
Applications possibles : bouteilles de boissons gazeuses, bouteilles d'eau minérales, mais aussi câbles, vêtements, transparents de rétroprojecteur.



2) **PEhd** : Polyéthylène haute densité
Applications possibles : Poubelles, canalisations (eau et gaz), tubes et tuyaux, gainage de câbles...



3) **PVC** Polychlorure de Vinyle
Applications possibles : bidons, canalisations, boîtes alimentaires, écrans antibruit,....



4) **PEbd ou PELd** : Polyéthylène basse densité
Applications possibles : sacs poubelles, sacs de supermarché, sacs congélation, bâches...



5) **PP** Polypropylène
Applications possibles : textiles, cordages, ficelles, films (agriculture et alimentaire), pots de yaourts...



6) **PSE** Polystyrène Expansé
Applications possibles : emballages divers, boîtes de congélation, isolation...

Verre

Points de collecte. Ces sigles ont essentiellement un objectif pédagogique auprès des consommateurs : " utilisez les conteneurs des points de collecte ! ". Au début apposé uniquement sur les conteneurs de collecte, ils sont maintenant présents sur les étiquettes et emballages des produits en verre.



...Autres logos

Certains logos ont pour but d'indiquer les qualités écologiques d'un produit, indépendamment de tout critère de recyclabilité. Ces deux logos, seuls reconnus par le Ministère de l'Environnement, prennent en compte le cycle de vie entier du produit, c'est-à-dire ses qualités écologiques lors de sa fabrication, par son usage et au cours de son élimination

NF Environnement indique que le produit a obtenu l'écolabel officiel français, géré par l'Afnor. Il peut s'appliquer à toute sorte de produits sauf les produits pharmaceutiques, l'agro-alimentaire, les services et le secteur automobile. Le produit doit répondre à un cahier des charges précis qui prend en considération la qualité d'usage pour le consommateur et le respect de l'environnement.



Ecolabel européen indique que le produit a obtenu le label écologique commun à tous les pays membres de l'Union Européenne. Il s'applique à toutes sortes de produits sauf les denrées alimentaires, les boissons et les produits pharmaceutiques. Chaque type de produit doit répondre à un cahier des charges précis qui prend en considération le cycle de vie du produit (matières premières, distribution, consommation, recyclage...).



FSC. Ce logo, apposé sur du bois ou des produits à base de bois, garantit la gestion durable des forêts sur la base des critères économiques, sociaux et environnementaux de l'organisation internationale FSC (Forest Stewardship Council).



Tidy man rappelle seulement au consommateur que les emballages doivent être jetés dans les poubelles. Ce logo est présent notamment sur les canettes de boisson et certains sacs plastiques

II. Habitants

Nom des communes	N° Insee	Population	Date du dernier recensement
ANTRAIN	35004	1 426	01-01-2010
BAILLE	35011	326	01-01-2010
BAZOUGES-LA-PEROUSE	35019	1 853	01-01-2010
BEAUCE	35021	1 161	01-01-2010
BILLE	35025	1 006	01-01-2010
CHAPELLE-JANSON	35062	1 248	01-01-2010
CHAPELLE-SAINT-AUBERT	35063	405	01-01-2010
CHATELLIER	35071	380	01-01-2010
CHAUVIGNE	35075	730	01-01-2010
COGLES	35083	624	01-01-2010
COMBOURTILLE	35086	531	01-01-2010
DOMPIERRE-DU-CHEMIN	35100	541	01-01-2010
FERRE	35111	588	01-01-2010
FLEURIGNE	35112	1 011	01-01-2010
FONTENELLE	35113	534	01-01-2010
FOUGERES	35115	20 678	01-01-2010
GOSNE	35121	1 622	01-01-2010
JAVENE	35137	1 814	01-01-2010
LAIGNELET	35138	862	01-01-2010
LECOUSSE	35150	2 914	01-01-2010
LOROUX	35157	531	01-01-2010
LUITRE	35163	1 276	01-01-2010
MARCILLE-RAOUL	35164	801	01-01-2010
MEZIERES-SUR-COUESNON	35178	1 187	01-01-2010
MONTOURS	35191	946	01-01-2010
NOYAL-SOUS-BAZOUGES	35205	374	01-01-2010
PARCE	35214	641	01-01-2010
POILLEY	35230	404	01-01-2010
RIMOU	35242	348	01-01-2010
ROMAGNE	35243	1 953	01-01-2010
SAINT-AUBIN-DU-CORMIER	35253	3 608	01-01-2010
SAINT-BRICE-EN-COGLÉS	35257	2 692	01-01-2010
SAINT-CHRISTOPHE-DE-VALAINS	35261	161	01-01-2010
SAINT-ETIENNE-EN-COGLÉS	35267	1 620	01-01-2010
SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	35269	530	01-01-2010
SAINT-GEORGES-DE-REINTEBAULT	35271	1 626	01-01-2010
SAINT-GERMAIN-EN-COGLÉS	35273	1 986	01-01-2010
SAINT-HILAIRE-DES-LANDES	35280	993	01-01-2010
SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	35282	1 030	01-01-2010
SAINT-MARC-LE-BLANC	35292	1 202	01-01-2010
SAINT-MARC-SUR-COUESNON	35293	472	01-01-2010
SAINT-OUEN-DES-ALLEUX	35304	1 229	01-01-2010
SAINT-OUEN-LA-ROUERIE	35303	786	01-01-2010
SAINT-REMY-DU-PLAIN	35309	704	01-01-2010
SAINT-SAUVEUR-DES-LANDES	35310	1 341	01-01-2010
SELLE-EN-COGLÉS	35323	559	01-01-2010
SELLE-EN-LUITRE	35324	532	01-01-2010
SENS-DE-BRETAGNE	35326	2 125	01-01-2010
TIERCENT	35336	172	01-01-2010
TREMBLAY	35341	1 502	01-01-2010
VENDEL	35348	421	01-01-2010
Population totale du SMICTOM		74 006	

III. Organisation administrative

Le fonctionnement du SMICTOM du Pays de Fougères en 2011 s'établit comme suit :

Le Comité Syndical

- Organe délibérant constitué de délégués des 51 communes adhérentes ;
- Présidé par Mr Olivier MOCE, assisté de 7 Vice-présidents ;
- Se réunit au moins une fois par trimestre

Le Bureau Syndical

- Constitué du Président du SMICTOM et de 7 Vice-présidents élus par le Comité Syndical, dont 4 Vice-présidents délégués ;
- Possède des compétences déléguées par le Comité Syndical ;
- Se réunit avant chaque Comité Syndical et chaque fois que nécessaire

Les Commissions

- Constituées de délégués, membres désignés par le Comité et conduites par un vice-président ;
- Groupes de travail thématiques ;
- Effectuent des propositions au Président et au Bureau.

- **Commission « Finances / Personnel » :**

Élaboration et suivi du budget, gestion du personnel

- **Commission « Prévention / Communication » :**

Élaboration et suivi du plan de communication (lettre du tri, site Internet, communiqués de presse, affiches, autres supports...) et du programme de prévention annuel.

- **Commission « Consultative » :**

Regroupe les membres du Bureau, les usagers du service public, les associations de consommateurs, des associations œuvrant dans le secteur de l'environnement.

- **Commission « Redevance Incitative » :**

Regroupe les membres du Bureau, des représentants d'associations afin de réfléchir sur la mise en œuvre de la redevance incitative.

IV. Les ressources humaines

1) Les moyens humains au 31/12/2011

Le SMICTOM du Pays de Fougères emploie **61 agents** dont :

- 48 agents stagiaires ou titulaires de la fonction publique territoriale
- 6 agents contractuels de droit public, dont 1 CDI
- 7 agents contractuels de droit privé (CAE)

répartis dans les services suivants :

1.1.1 - Service du centre administratif (7 agents)

- 1 adjoint administratif chargé de l'accueil
- 2 adjoints administratifs chargés de la REOM
- 1 adjoint technique chargé de l'entretien des locaux
- 1 technicien, responsable des marchés et de la prévention hygiène et sécurité
- 1 rédacteur en charge du personnel et de la comptabilité
- 1 attaché territorial assurant la direction des services

1.1.2 - Service collecte (36 agents)

- 31 adjoints techniques, éboueurs et chauffeurs
- 1 adjoint technique, chargé de la gestion des contenants
- 1 agent de maîtrise, chargé du parc automobile
- 1 adjoint administratif chargé de l'information et du secrétariat technique
- 1 technicien, chargé de l'encadrement du personnel
- 1 ingénieur, responsable du service collecte

1.1.3 - Service déchèterie (10 agents)

- 9 adjoints techniques, gardiens de déchèterie
- 1 technicien, responsable du service des déchèteries

Des agents communaux sont mis à disposition du SMICTOM pour le gardiennage des déchèteries de Saint Georges de Reintembault et Tremblay. Ces mises à disposition concernent certains jours de la semaine (mercredi et samedi) ainsi que les périodes de congés des agents du SMICTOM.

1.1.4 - Service prévention- communication (8 agents)

- 7 ambassadeurs du tri
- 1 chargée de mission, responsable du service

2) La démarche prévention hygiène et sécurité

a) Bilan des accidents de travail

2011 : 61 agents, 4 remplaçants ponctuels 26 accidents du travail : 18 titulaires, 8 non titulaires 20 agents accidentés : 14 titulaires, 6 non titulaires		2010	CDG 2010 (Collectivité < 50 agents)
23	accidents du travail avec arrêt	17	
3	accidents du travail sans arrêt	5	
32 %	des agents ont eu un accident du travail	35 %	6.9 %
96%	accident de service	100 %	92 %
4%	accident de trajet	0 %	8 %

34	jours d'arrêt par agent arrêté	37 jours	50 jours
874	jours d'arrêts sur l'année	631 jours	
4.37	agents absents par an (représentation en temps de travail)	3.2 agents	- 1 agent

- Augmentation du nombre d'accidents de travail entre 2010 et 2011, plus importante pour les agents non titulaires
- 92 % des accidents concerne le service de collecte, 77% concerne les équipiers de collecte.
- 34 % se produise au démarrage de leur activité et 38 % à la fin de leur journée de travail.
- Plus de la moitié des accidents se produise en période estivale (juin à septembre), et plus d'un tiers en période hivernale (décembre à mars).
- 46 % des accidents sont liés à la manutention de charge, 23 % liée à des charges trop lourdes.
- 27 % des accidents sont dus à des chutes, chute de hauteur principalement.

b) La démarche de prévention hygiène et sécurité

Des exemples d'actions réalisées en 2011 :

• Organisationnel

- Nomination au 1^{er} janvier 2011 d'un agent « Conseiller en Prévention ».
- Test d'évacuation du bâtiment, désignation d'un guide et d'un sert-file
- Report des départs à 10 h 30 en cas d'intempérie (niveaux 3)
- Mise en place des **registres Hygiène et Sécurité** sur l'ensemble des sites
- Mise en place d'un **plan de circulation** des groupes par déchèterie, et **des protocoles de sécurité** pour toutes les opérations de chargement et de déchargement dans les déchèteries, le quai de transfert et le bâtiment du centre administratif et technique

• Technique

- Définition d'un cheminement et point de rassemblement en cas d'incendie et mise en place d'une identification des moyens de secours et de la procédure à suivre par véhicule.
- Mise en place de rampes de sécurité dans les escaliers à la déchèterie à Javené.
- Signalétique haute visibilité sur les véhicules légers.
- Mise en place de nouveaux contrats et conventions pour la vérification annuelle de différents organes et suivi des contrats de vérification des extincteurs.
- Mise à jour des trousseaux de premiers secours, et acquisition d'un brancard de secours mis en place dans l'infirmerie

• Formations et informations des agents :

- Sur 61 agents, **59 ont au moins suivi une formation** au cours de l'année.
- **7 formations** différentes liées à l'hygiène et la sécurité, soit **61 jours de formations organisées**. Cela représente **158 jours consacrés à la formation** liée à la sécurité ou la prévention pour 61 agents du SMICTOM, soit 0,76 équivalent temps plein.

V. Ses infrastructures propres

1) Un bâtiment administratif et technique

Depuis le 4 janvier 2010, l'ensemble du personnel technique et administratif du SMICTOM a emménagé dans ses nouveaux locaux, situé dans la zone d'activités de l'Aumallerie, Allée Eugène Freyssinet, à Javené.

Le SMICTOM du Pays de Fougères a souhaité intégrer les **notions de déconstruction et de développement durable** dans la réalisation du bâtiment administratif et technique.

Utilisation de matériaux recyclés ou recyclables : Choix de matériaux sains pour la construction

Impact environnemental du bâtiment limité

- **Récupération des eaux de pluies** par le biais de 2 cuves de 22 m³ pour l'alimentation des sanitaires, le nettoyage de la voirie et le lavage quotidien des camions.
- Mise en place **de bassins de récupération des eaux** de voirie et surplus des cuves à eaux dans le but de limiter les rejets ;
- **Limitation des surfaces imperméables** en parking

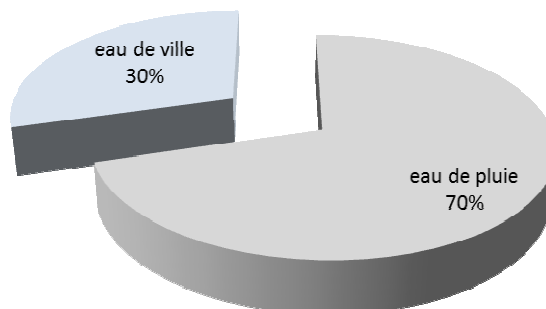


Bâtiment basse consommation et à énergie positive

- Obtention du label Minergie : **consommation < 30 kWh/m²/an.**
- **Implantation dans le site :** façade exposée plein sud pour les zones à occupation permanente afin de profiter de la lumière et de la chaleur naturelle du soleil (accueil, bureaux), zone tampon composée des sanitaires et de l'amphithéâtre située entre la zone chauffée et la zone des garages et de stockage.
- Gestion de l'éclairage en fonction de l'intensité lumineuse extérieure.
- Ventilation double flux pour améliorer le confort thermique.
- **Chauffage :** utilisation de bois déchiqueté, à terme utilisation du bois collecté en déchèteries.
- **Couverture en cellules photovoltaïques** d'une surface de 1 474 m² permettant une production d'électricité.
- **Installation de panneaux solaires** pour la production d'eau chaude : 8.80 m², capacité de 800 l.

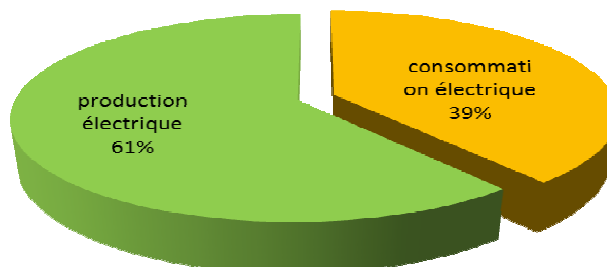
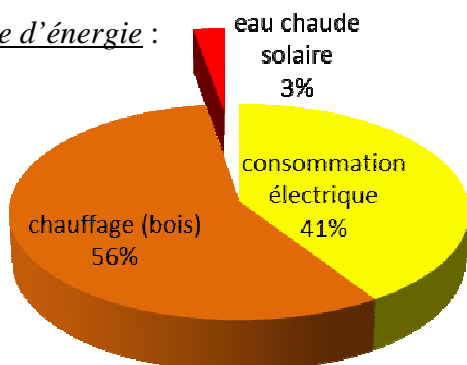
ZOOM sur la consommation et la production du bâtiment en 2011 (2 520 m²)

Consommation d'eau	2010	2011
Total annuelle (m³)	658	844
eau de pluie	386	595
eau de ville	272	249



Bilan énergétique (en kWh)	2010	2011
Consommation électricité	43678	45670
Consommation chauffage (bois)	66420	63240
Production d'eau chaude (panneaux solaires)	2934	2899
Production électricité	78426	71690

Source d'énergie :



2) Sept déchèteries en activité

- ♣ **Javené**, mise en service au 1^{er} mars 2010,
- ♣ **St Aubin du Cormier**, mise en service en 1997,
- ♣ **Tremblay**, mise en service en 1997,
- ♣ **St Georges de Reintembault**, reprise en gestion en 2000,
- ♣ **St Brice en Cogles**, mise en service en 2001,
- ♣ **Bazouges la Pérouse**, mise en service en 2001,
- ♣ **Sens de Bretagne**, mise en service en 2001 ;

Toutes les déchèteries sont grillagées, gardiennées et équipées d'un quai de déchargement.

3) La recyclerie

Ouverture le 1^{er} mars 2010, la recyclerie est un équipement qui permet d'effectuer un tri supplémentaire pour éviter que des objets pouvant encore servir (quincaillerie, mobilier, petit appareil domestique, mercerie, jouets, jeux, outillage.....) soient jetés, ce qui contribue ainsi à diminuer l'enfouissement.

Complémentaire à la déchèterie, la recyclerie mise à disposition par le SMICTOM est gérée par Emmaüs.

Une convention avec la direction du travail a été conclue pour la création d'un chantier d'insertion.



Elle se compose :

- d'un atelier de démantèlement ;
- d'un atelier de diagnostic pour l'électroménager. Ainsi peuvent être sélectionnés les équipements qui pourront être réparés.

Elle a un rôle :

- Économique

En diminuant les coûts de l'enfouissement

En diminuant les coûts de transport des encombrants

En permettant la remise en circulation locale de biens de consommation

- Environnemental

En **réduisant l'impact des polluants**

En recherchant de nouvelles filières de valorisation

En **diminuant la quantité de déchets** à enfouir

En éduquant et sensibilisant au respect de l'environnement

- Social

En **encourageant** des parcours d'accès à l'emploi

En **formant le personnel** en insertion.

Emmaüs a ainsi créé 10 postes en insertion avec le soutien de la Direction Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP) et un poste de responsable autour de ce projet de récupération, réparation et démantèlement d'objets en provenance de la déchèterie.



4) Une plateforme de stockage

La plateforme, située dans l'enceinte de l'ancienne déchèterie à Fougères, présente une superficie de 1000 m².

5) Un quai de transfert des déchets ménagers

Le quai de transfert « gravitaire » situé rue Colbert à Fougères.

VI. Les attributions du SMICTOM

Les compétences du SMICTOM se répartissent selon les services suivants :

1) Collecte

- **Collecte de proximité des déchets ménagers résiduels et des déchets recyclables** en régie sur les 51 communes du SMICTOM du Pays de Fougères.
- **Collecte sélective du verre en apport volontaire** par un prestataire de service.
- **Exploitation des 7 déchèteries** en régie.
- **Collecte des piquants/coupants** des particuliers **via les pharmacies adhérentes** par un prestataire de service.

2) Traitement

- **Transfert, tri ou traitement des déchets** par des prestataires de service.

3) Communication-Prévention

- **Sensibilisation** des usagers.
- Actions vers des publics-cibles.

VII. Destination des déchets ménagers et assimilés

Les destinations des déchets collectés diffèrent selon la nature de ces déchets :

1) Les déchets ménagers résiduels et assimilés :

SITE	Lieu	Société exploitante
Centre de stockage de classe II	St Fraimbault de Prières (53)	SITA FRANCE DECHET

Une quantité moindre est évacuée vers les Usines d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) de Vitré ou de Pontmain.

2) Les déchets ménagers recyclables :

Dans un premier temps, les déchets recyclables sont collectés et transférés vers le centre de tri de SITA OUEST situé à Vitré (35). Une fois mis en balle, les matériaux sont ensuite envoyés vers des usines de recyclages.

Type de déchet	Lieu	Société exploitante
Flaconnage plastique	Neufchâteau (88)	SOREPLA
	Verdun (55)	WELLMANN
	Bayonne (64)	REGENE SUD
Acier	Ivry/Seine (94)	DUPUY
	Bonneuil / Marne (94)	
Alu	ST Arnoult en Yvelines (78)	Usine de la Chaudière
Briques alim.	KREUZAN (Allemagne)	PNM
Cartonnettes	St Etienne de Rouvray (76)	OTOR ROUEN
	Descartes (37)	
Sacs jaunes	Caen (14)	PTL
Papier	GOLBEY (88)	Norske Skog Golbey

Le verre, après collecte, est vidé sur une plateforme de transfert situé à Fougères (35) et acheminé vers l'usine de recyclage

SITE	Lieu	Société exploitante
Verre	Villeurbanne (69)	OI Manufacturing France

3) Les déchets valorisables, encombrants ou dangereux :
Au 31 décembre 2011 :

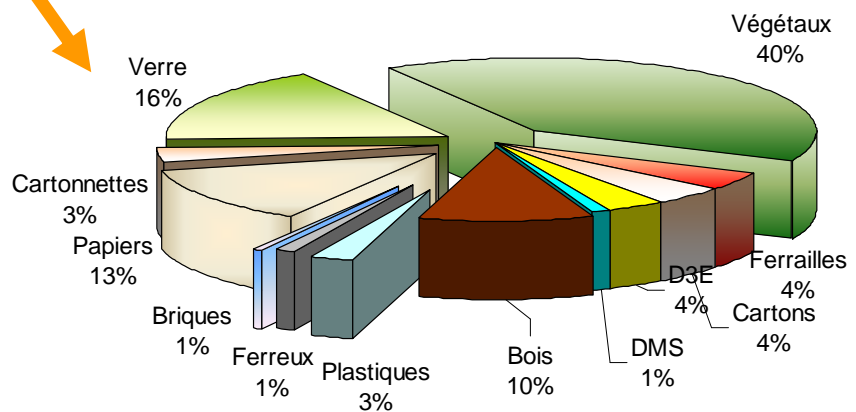
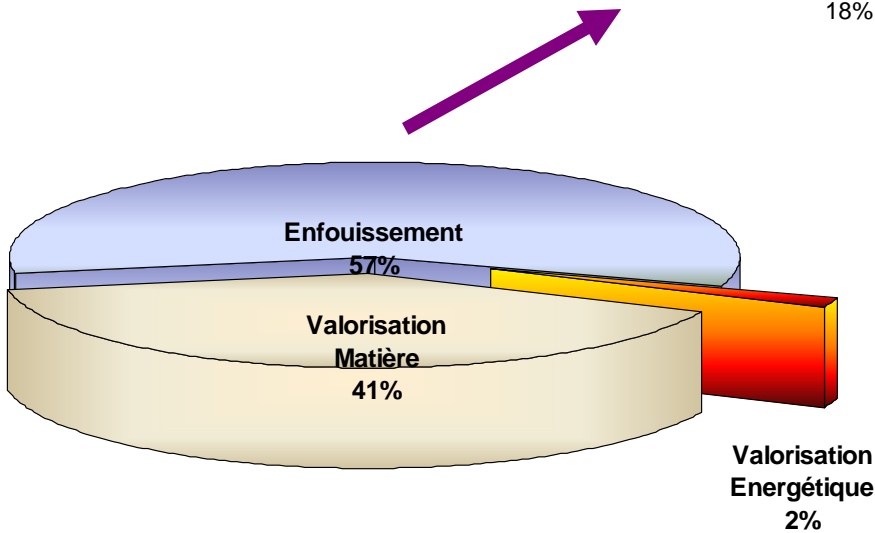
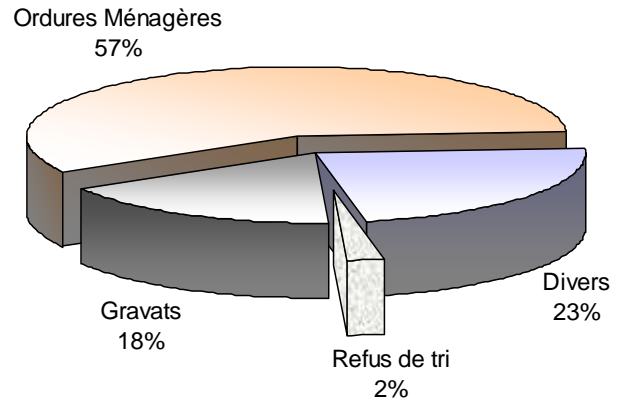
Type de déchet	SITE	Lieu	Société exploitante
DIVERS	Centre de stockage de classe II	Isigny le Buat (50)	SITA OUEST
GRAVATS	Centre de Stockage de classe III	Louvigné du Désert (35)	BORDINI
BOIS	Centre de transfert	Fougères (35)	PRADAT RECYCLAGE
DECHETS VERTS	Centre de compostage	St Jean sur Couesnon (35)	COMPOST VALORISATION
CARTONS / FERRAILLES	Centre de transfert *	Fougères (35)	PRADAT RECYCLAGE
DMS	Centre de transfert *	Javené (35)	CHIMIREC
D3E	Centre de transfert *	Rennes (35)	ENVIE2E
PSE	Centre de valorisation	Torcé (35)	KNAUF PACK OUEST
DASRI	Centre d'incinération	Nantes (44)	VALORENA

* Centre de transfert : après stockage et/ou tri les matériaux sont ensuite acheminés par les sociétés vers des usines de recyclage, de démantèlement ou de traitement spécifique.

CHAPITRE II – LES INDICATEURS TECHNIQUES

I. Synthèse

PRODUCTION 2011 :
41 880 Tonnes,
 soit **571 Kg / Habitant**
 (Population INSEE 2010 : 74 006)



Production 2011	41 880 T	571 kg / habitant *	7,58% /2010
Production 2011 sans déchets verts	34 983 T	473 kg / habitant *	3,00% /2010

Détail	Collectes Sélectives					Déchetteries					Ordures Ménagères			
	Matériau	Filière	Tonnage	Kg/Hab*	/2010	Matériau	Filière	Tonnage	Kg/Hab *	/2010	Tonnage	Kg/Hab*	/2010	
Sacs jaunes	VM		54	0,73	1%	D3E	VM	601	8,12	-1%				
Plastiques	VM		377	5,09	11%	Divers	CSD	5 596	75,62	4%				
Ferreux	VM		186	2,51	5%	Gravats	CSD	4 241	57,30	10%				
Briques	VM		114	1,55	23%	Bois	VM	1 680	22,70	62%				
Papiers	VM		2 189	29,57	2%	Végétaux	VM	6 897	93,20	38%				
Cartonnettes	VM		507	6,84	3%	Ferrailles	VM	692	9,35	-5%				
Verre	VM		2 868	38,75	1%	Cartons	VM	685	9,26	-2%				
Refus de tri	CSD		500	6,76	10%	DMS	VM	178	2,40	11%				
Total	Tonnage Kg/Hab* /2010					Tonnage Kg/Hab* /2010					Tonnage Kg/Hab* /2010			
	6 794 91,81 3,03%					20 570 277,95 17,95%					14 516 196,15 -2,54%			
Tonnage	VM		CSD			VM		CSD			CSD		VE	
Kg/Hab	6 294		500			10 733		9 837			13 807		709	
	85,05		6,76			145,03		132,92			186,56		9,58	

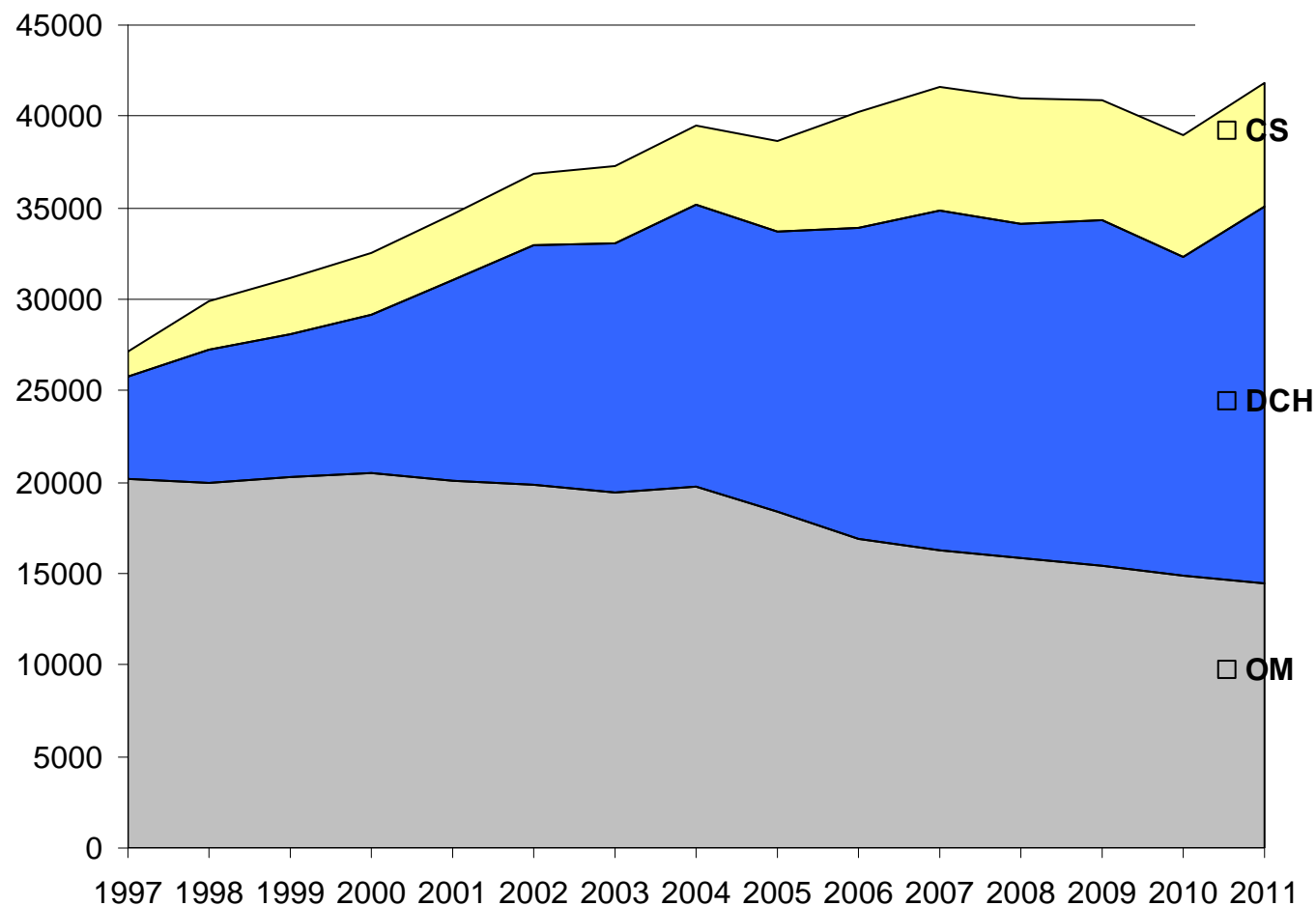
Filière	Valorisation Matière		
Part	41%	Tonnage	Kg/Hab*
		17 027	230,08
	/2010		
	19%		

Centre de Stockage			
58%	Tonnage	Kg/Hab*	
	24 144	326,24	
	Détail		
/2010	CI 3	4 241	57,30
1%	CI 2	19 903	268,94

Valorisation Energétique		
2%	Tonnage	
	709	
	/2010	Kg/Hab*
6%		9,58

* POPULATION INSEE 2010 : 74 006 Habitants

II. Evolution des tonnages depuis 1997



La quantité globale de déchets collectés et traités sur le territoire du SMICTOM du Pays de Fougères est **en augmentation** de 7.58% pour l'année 2011. Cette augmentation est essentiellement liée à des apports très importants de déchets verts en déchèteries :

- **+18%** de déchets en déchèteries, dont +38 % d'apport de déchets verts,
- +3% de déchets recyclables,
- **- 2,5%** % d'ordures ménagères.

III. Les déchets ménagers résiduels, les déchets assimilés et les déchets recyclables

1) La collecte

a) Organisation de la collecte

La collecte des déchets est effectuée en porte à porte :



Collecte des **ordures ménagères en bac marron** : en régie.
170 346 Kms ont été parcourus par le SMICTOM pour assurer le vidage des bacs marron (170 803 en 2010).

Collecte des **déchets recyclables en sacs jaunes** : en régie
160 709 Kms ont été parcourus par le SMICTOM pour collecter les sacs jaunes (166 085 en 2010), baisse principalement lié à la réorganisation des tournées.

La différence de distance parcourue par rapport à la collecte des ordures ménagères est due au mode de collecte (utilisation des véhicules plateaux).

Seule la **collecte du verre est en apport volontaire**, prestation assurée par la société SPHERE.

29 027 Kms ont été parcourus par la société pour assurer le vidage des colonnes (30 667 en 2010).

b) Etat du matériel roulant

- 8 camions bennes de 16 m³
- 2 camions bennes de 21 m³
- 1 micro-benne de 7 m³ pour la collecte des sacs
- 1 camion plateau (véhicule léger) de 5 m³ pour la collecte dans les rues étroites
- 1 camion atelier (poids lourds) pour les livraisons et réparations des bacs

c) Conteneurisation

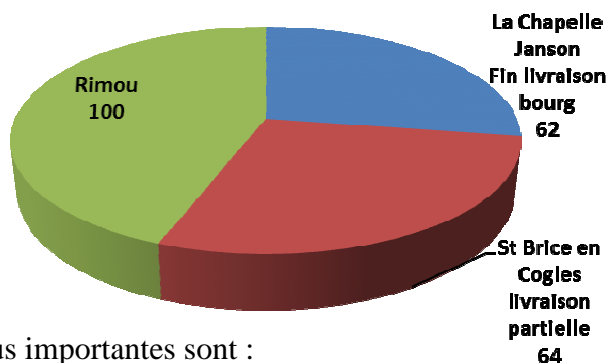
La dotation des bacs a été adoptée en Comité Syndical, le volume est défini en fonction du nombre de personnes au foyer.

Type de conteneur	Nombre de personnes au foyer
140 L.	1 à 4 personnes
180 L.	5 et 6 personnes
240 L.	7 et 8 personnes
340 L.	9 à 11 personnes
500 L.	12 à 15 personnes
750 L.	15 à 18 personnes

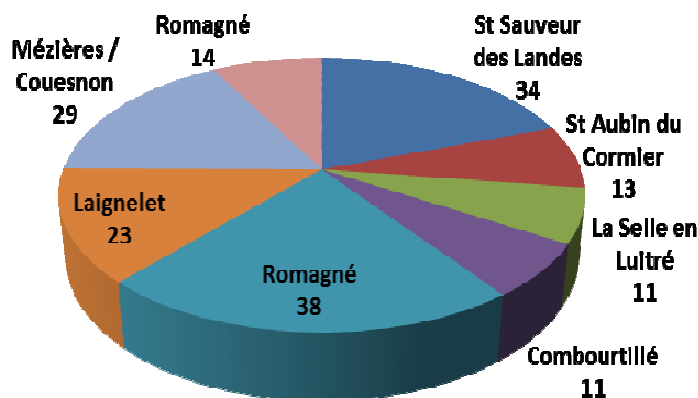
Depuis 1993 Conteneurisation progressive des centres bourgs et lotissements en bacs individuels.

En 2011, 1 301 bacs ont été livrés dont 1 055 bacs individuels, 246 collectifs.

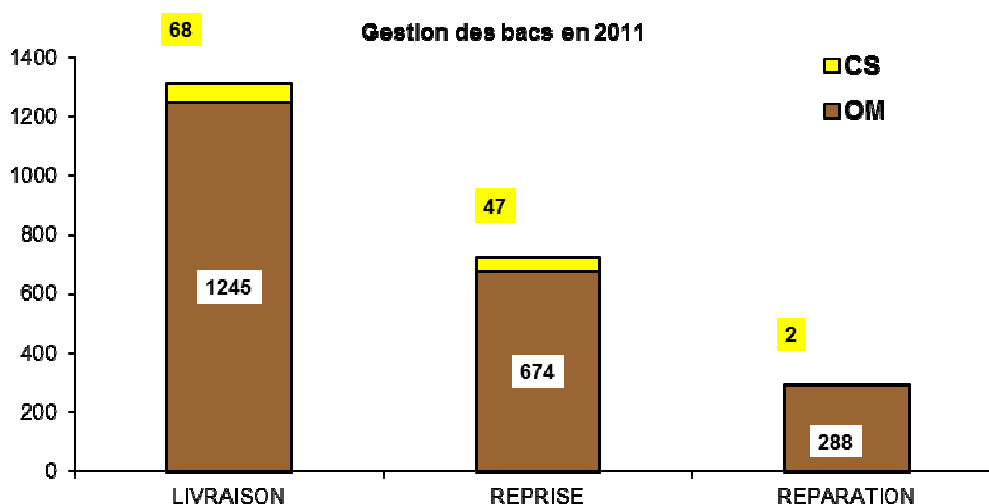
L'équipement des bourgs concerne les communes suivantes :



Les livraisons en lotissements les plus importantes sont :

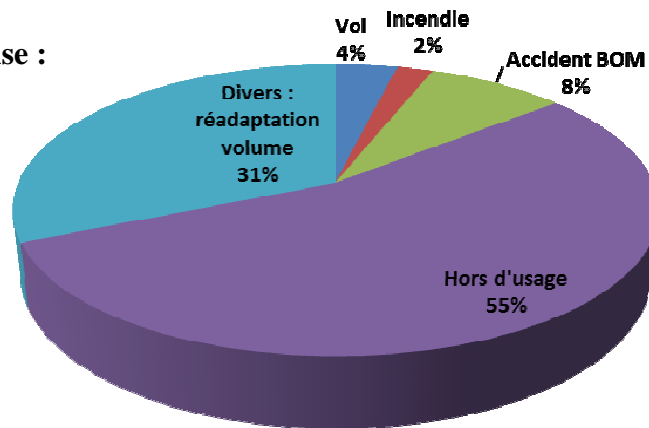


Les réparations de bacs sont réalisées par le SMICTOM. Cela concerne principalement le remplacement de couvercles, roues cassées, ou roues bloquées. Ces interventions sont plus récurrentes sur les 750 litres.



En 2011, 288 bacs ont été réparés et 721 bacs repris.

Les principales causes de reprise :



Depuis 2005 pour la collecte des recyclables :

- Fourniture d'aires grillagées pour les campagnes pour la collecte des déchets recyclables ;
- Conteneurisation en bac à couvercle jaune exclusivement pour les immeubles de plus de 5 logements ;
- Suppression des colonnes de tri jaune et bleu (corps creux et corps plats) sur l'ensemble du territoire en novembre 2006 ;
- 194 colonnes à verre sont en place sur le territoire, soit une colonne pour 380 habitants.
- Aout 2011 : mise en place de **7 colonnes pour la collecte du papier** sur les déchèteries de Saint Aubin du Cormier, Bazouges la Pérouse, Tremblay, Sens de Bretagne, Saint Brice en Cogles.

d) Fréquence des collectes

La **collecte des déchets ménagers** s'effectue sur 5 jours du lundi au vendredi. Lors qu'il y a un jour férié dans la semaine, toutes les collectes sont décalées d'une journée après le jour férié (jusqu'au samedi).

La collecte est effectuée 1 fois par semaine pour les ordures ménagères et 1 fois par semaine pour les déchets recyclables sur l'ensemble des communes du SMICTOM, ou 2 fois par semaine pour certains établissements et grands immeubles de Fougères.

La **collecte du verre** est effectuée en moyenne 1 fois par semaine. La fréquence est ajustée selon le taux de remplissage des colonnes.

2) Le quai de transfert

Le quai de transfert est un **lieu de déchargement** des camions de collecte des **déchets ménagers résiduels et des déchets recyclables**. Ces déchets sont ensuite acheminés selon leur nature **vers le centre de stockage ou le centre de tri**.

La capacité maximum autorisée du site est de 125 T/jour. Sa superficie est de 2 500 m².

Le centre de transit des déchets ménagers et assimilés est une installation classée soumise à autorisation par arrêté préfectoral du 8 mars 1994. L'installation est composée d'un quai de déchargement, de deux postes de vidage des déchets ménagers et d'un groupe hydraulique. Cette installation permet la présence permanente de semi-remorques à fond mouvant en attente sous l'un et l'autre des postes de chargement.

a) Transport des déchets ménagers résiduels

Il est assuré par les transports GELIN, au moyen de camions gros porteurs.

Les ordures ménagères sont déversées par les camions bennes dans les trémies qui alimentent les remorques couvertes de gros porteurs. Ceux-ci assurent l'évacuation des déchets vers les centres de traitement.



Ces gros porteurs permettent un chargement de 75 à 90 m³ avec une charge utile 25 tonnes. Ils sont équipés pour le chargement et déchargement d'un dispositif de fond mobile.

En 2011, **59 600 Km** (63 320 en 2010) ont été parcourus pour le transfert de nos déchets ménagers résiduels, soit **596 rotations** pour les déchets ménagers résiduels (environ 50 mensuelles) ; 24,4 tonnes en moyenne par semi-remorque.

b) Transport des déchets recyclables

Il est assuré par la société SITA OUEST, au moyen de camions ampli roll et de semi-remorque.

Les déchets recyclables sont déversés par les camions bennes dans les caissons ou les semi-remorques qui sont ensuite acheminés vers le centre de tri à Vitré.

En 2011, **46 300 Km** (52 300 en 2010) ont été parcourus pour le transfert de nos déchets recyclables :

- **721 rotations de caissons** (environ 60 mensuelles) ; 3.64 tonnes en moyenne par caisson ;
- **105 rotations de semi-remorques** (environ 8 mensuelles) ; 10.4 tonnes en moyenne par semi.

3) Traitement des déchets ménagers résiduels

Le traitement des déchets ménagers résiduels est assuré par la société SITA Ouest.

Les déchets ménagers résiduels et assimilés collectés par les camions bennes du SMICTOM sont acheminés, via le transporteur GELIN, vers le Centre de Stockage des Déchets de Classe II situé à Saint Fraimbault de Prières (53). Ce site est une installation classée soumise à autorisation par arrêté préfectoral. Son exploitation est réglementée.

Dans le cadre du marché, une quantité limitée (4.9 % des tonnages) de déchets ménagers et assimilés a été évacuée vers l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) à Vitré ou Pontmain. Ces tonnages concernent principalement les collectes effectuées le samedi lié au décalage de collecte suite à un jour férié.

a) Répartition des quantités d'ordures ménagères (O.M.) par mode de traitement

O.M.	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Tonnes enfouies en CSD	17 949	15 789	15 672	15 316	14 950	14 226	13 807
Tonnes incinérées	411	1 120	582	559	482	668	709

b) Evolution de la production de déchets ménagers et assimilés



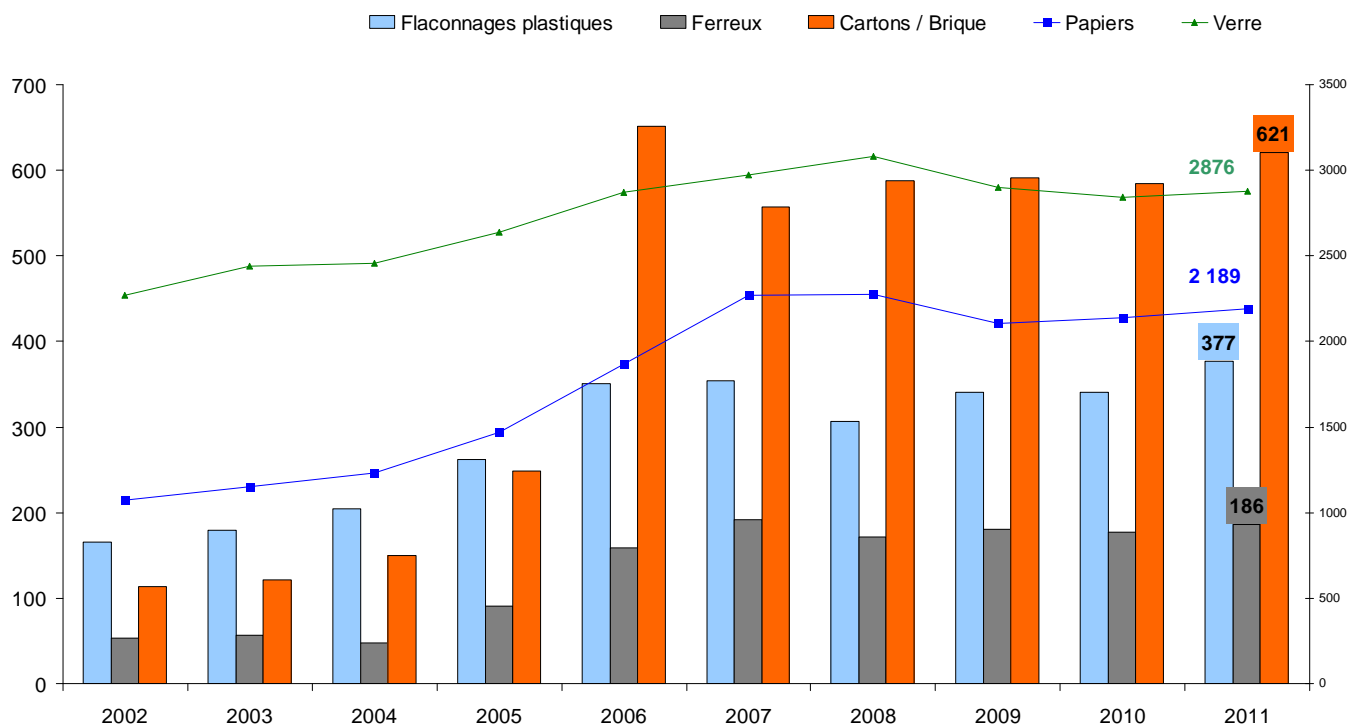
En 2011, le SMICTOM du Pays de Fougères a collecté **14 516 tonnes d'ordures ménagères et déchets assimilés**, correspondant à **196 kg/hab./an(*)**, contre 201 kg/hab./an en 2010.

Soit une **baisse des tonnages de 2,5 %** par rapport à 2010.

(*) : Population sans double compte du dernier recensement INSEE 2010.

4) Tri sélectif des déchets recyclables

a) Evolution des performances globales des tonnages valorisés



En 2011 :

- **3 426 tonnes** d’emballages légers et journaux magazines ont été triées dans les sacs jaunes (3 294 en 2011),

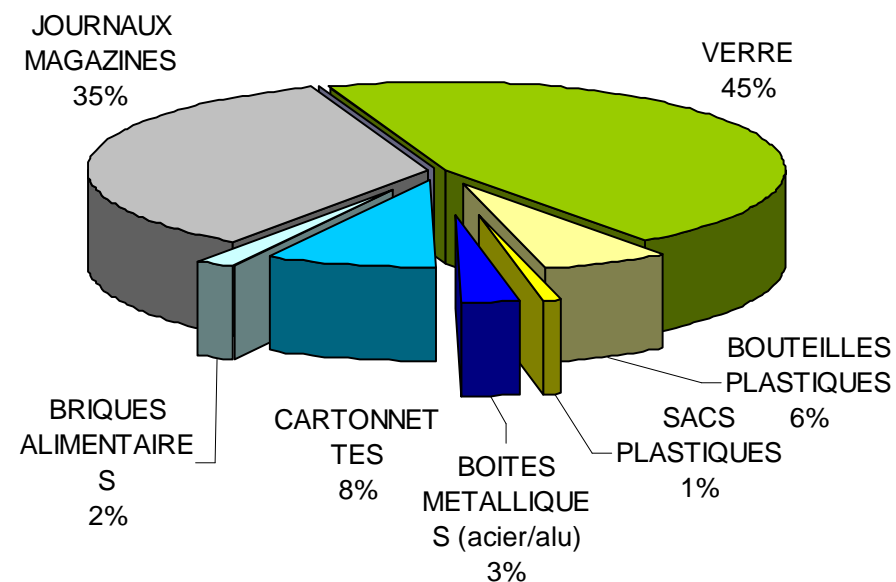
- **2 868 tonnes** d’emballages en verre ont été collectées (2 845 en 2010),

soit un total de matériaux valorisés de **85 kg/hab.^(*)**, contre 83 kg/hab.^(*). en 2010.

(*) : Population sans double compte du dernier recensement INSEE 2010

Année	Tonnage total (moins refus)	Verre (tonne)	Flaconnages (Tonne)	Sacs jaunes (Tonne)	Acier (Tonne)	Alu (Tonne)	Cartonnettes (Tonne)	Briques Alimentaires (Tonne)	Journaux (Tonne)	Refus en tonne
2001	3434	2138	167		46,79	0,37	93,26	19,71	969	155
2002	3676	2271	166		52,38	0,40	86,00	27,76	1073	197
2003	3951	2440	180		55,65	1,04	95,47	25,69	1153	245
2004	4087	2456	204		46,55	1,47	125,51	24,06	1230	268
2005	4711	2638	262	8	85,83	5,48	213,84	34,64	1471	241
2006	5918	2870	351	21	152,50	6,64	573,00	78,55	1865	308
2007	6377	2971	354	34	181,78	9,43	457,73	99,93	2271	412
2008	6429	3081	307	30	141,88	6,5	489	98,25	2276	458
2009	6128	2898	341	29	172	8,20	493	98	2107	413
2010	6139	2845	340	54	169	7,49	491	93	2139	456
2011	6302	2876	377	54	181,95	3,93	507	114	2189	500

Le graphe suivant présente la répartition des quantités recyclées en fonction des matériaux valorisables collectés en sacs et en conteneurs. Cette répartition des quantités évolue faiblement d'une année sur l'autre. Le verre, emballage lourd, et les papiers journaux restent majoritaires.



Depuis la mise en place de la collecte sélective en sacs jaunes translucides, la qualité du tri est contrôlée dès la collecte.

Les agents de collecte vérifient le contenu du sac et des autocollants sont apposés sur les sacs en cas de **non-conformité**. Les usagers sont priés de retirer les déchets indésirables en se reportant au guide du tri et de représenter leur sac à la collecte suivante.

Les **refus de tri** représentent, en 2011, **13 % de déchets non recyclables** collectés dans les sacs jaunes (**12.5 % en 2010**), ils comprennent principalement :



- Films plastiques, pots en plastique (beurrier, yaourts, fleurs...),
- Barquettes de polystyrène expansé,
- Bidons plastiques et métalliques de produits nocifs (vernis, alcool...),
- Emballages plastiques souillés,
- Papiers et cartons gras ou souillés (boîtes à pizza...)

Pour mémoire :

La vaisselle cassée, les ampoules, la faïence ne sont pas des déchets recyclables.

b) Economie des ressources de matières premières

En 2011, le **recyclage des emballages** déposés dans le sac jaune a permis de réaliser une économie en matière première de :

- 1 889 tonnes de **sable**
- 287 tonnes de **calcaire**
- 10 tonnes de **bauxite**
- 349 tonnes de **minerai de fer**
- 114 tonnes de **coke** (charbon)
- 251 tonnes de **pétrole brut**
- 97 tonnes de **gaz naturel**
- 4 015 tonnes de **bois**



et



136 388 m³ d'eau correspondant à une **consommation d'eau annuelle de 2 479 habitants.**



37 587 MWh d'énergie correspondant à une **consommation d'énergie annuelle de 3 649 habitants.**



2 679 tonnes éq CO₂ économisée correspondant à **une production domestique annuelle moyenne de 1 595 habitants.**

IV. Déchèteries

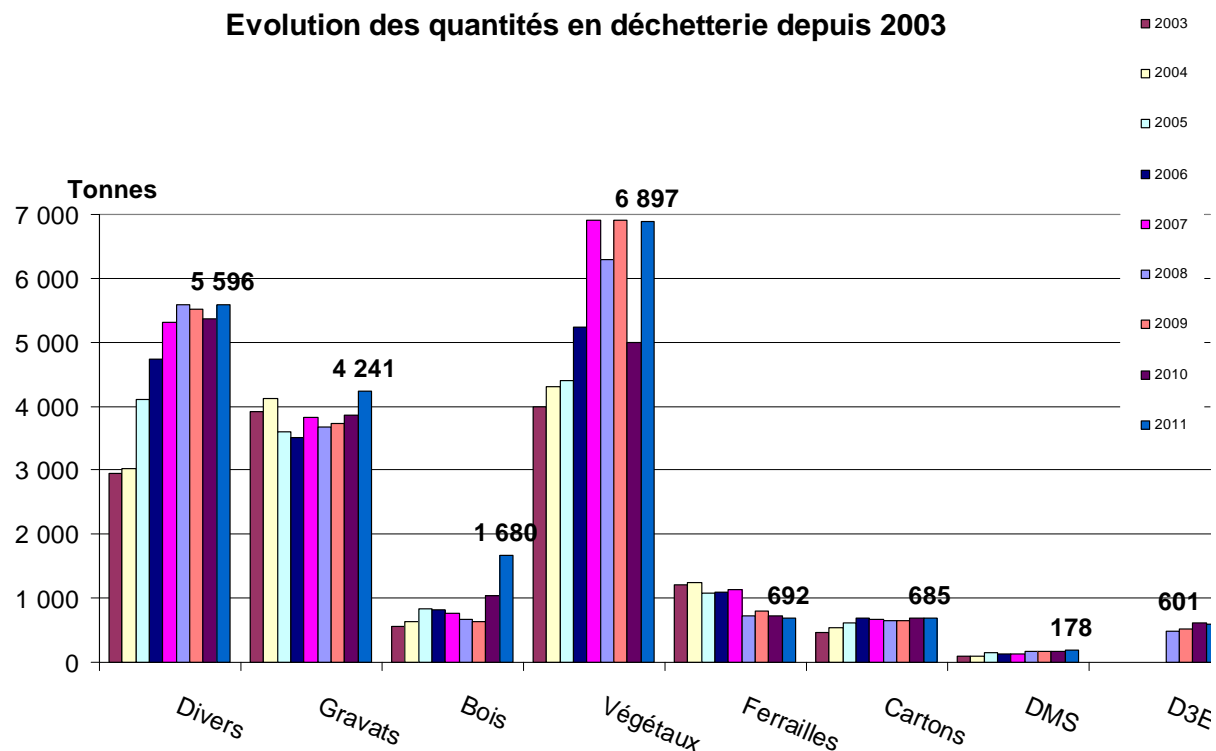
1) Présentation générale

En 2011, 7 déchèteries couvrant l'ensemble du territoire sont exploitées par le SMICTOM du Pays de Fougères.

Ces déchèteries sont localisées sur la carte du chapitre I – Présentation générale.

Les déchèteries accueillent essentiellement les déchets occasionnels des ménages. Elles acceptent également les déchets des artisans et commerçants sous certaines conditions techniques et financières.

2) Evolution des quantités collectées



Il importe de noter que la collecte des déchets verts en forte augmentation cette année est liée à des conditions climatiques favorables.

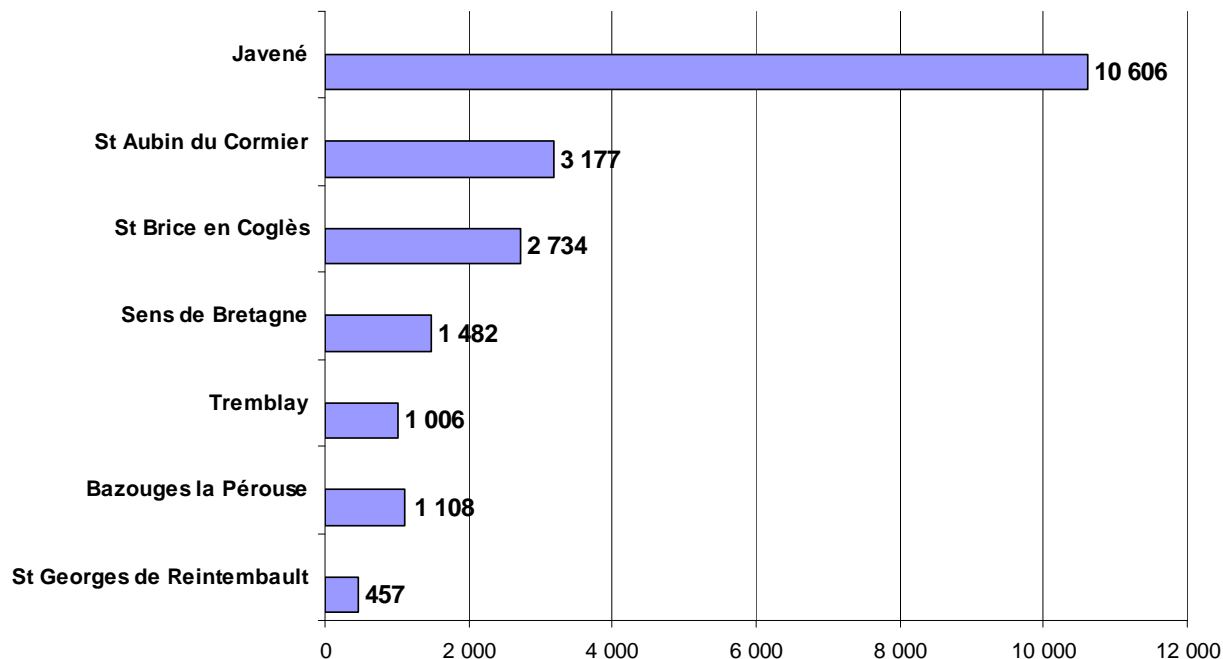
En 2011, **20 570 tonnes** de déchets ont été collectées par le biais des déchèteries,

Soit **278 kg par habitant**, contre 235 kg/hab. en 2010,

- **252 944 personnes** sont venues en déchèterie en 2011,

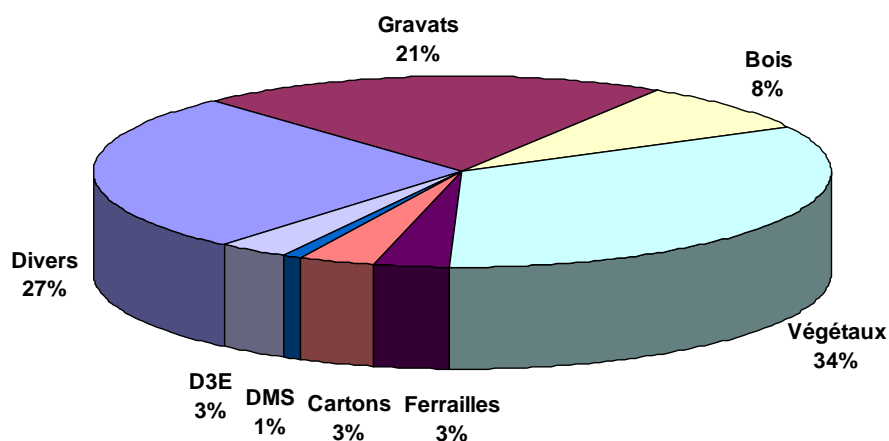
Soit un ratio de fréquentation de **3,41 visites** par habitant (3,03 en 2010).

Ce tableau représente la répartition des déchets collectés (en tonne) par déchèterie.



3) Répartition des matériaux collectés

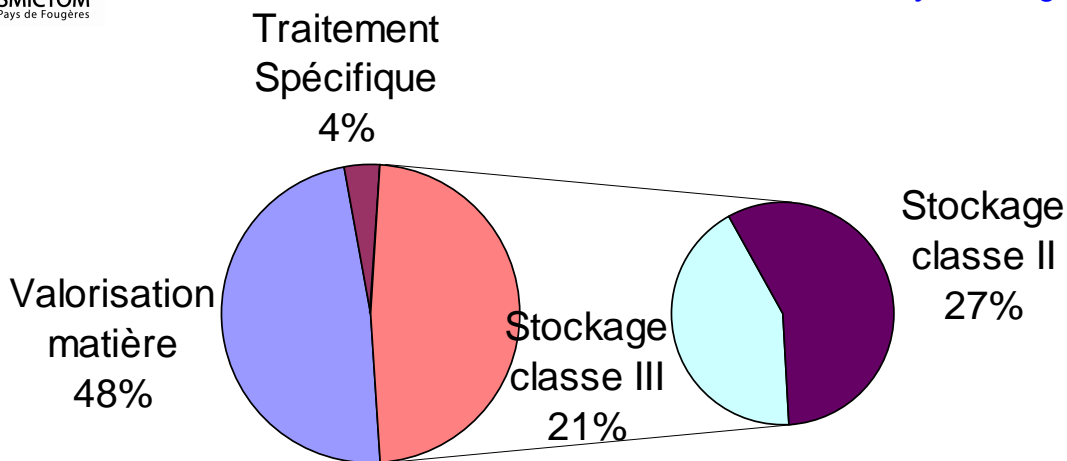
Le graphe suivant présente la répartition quantitative des déchets apportés par les usagers dans les 7 déchèteries du SMICTOM du Pays de Fougères.



La composition des tonnages reste proche d'une année sur l'autre. Les 3 flux, déchets divers, gravats et déchets verts sont majoritaires.

4) Répartition par type de traitement

Le graphe suivant présente la répartition quantitative des déchets collectés en déchèterie, par mode de traitement.



48 % des déchets déposés en déchèterie font l'objet d'une valorisation.

Le **bois** collecté séparément à la déchèterie de Fougères fait l'objet d'une valorisation matière. Les déchets végétaux font l'objet d'une valorisation organique (compostage). Enfin, les ferrailles et cartons sont valorisés par recyclage.

Les **DMS** et **D3E** subissent un traitement spécifique après démantèlement (traitement partiel, valorisation matière et/ou énergétique).

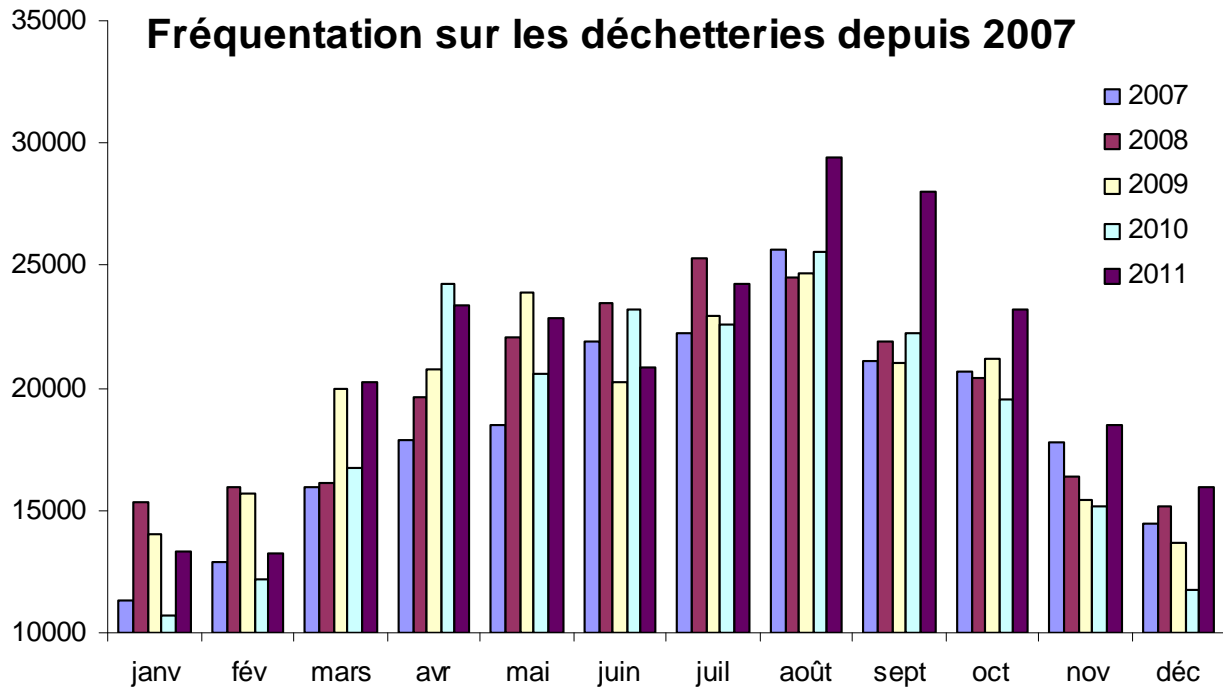
Les **PSE** sont broyés et réutilisés pour fabriquer de nouveaux emballages.

Le traitement par stockage représente 48 % des quantités collectées.

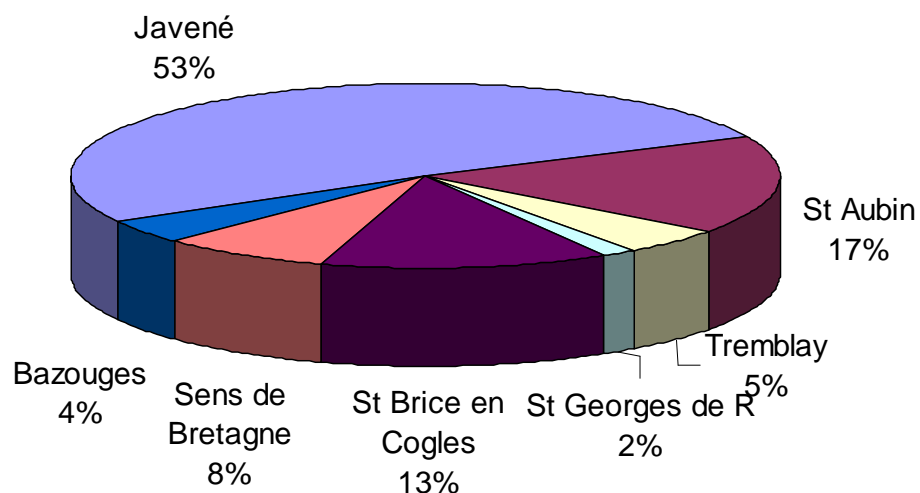
Les déchets concernés sont les gravats (21 % : stockage classe III) et les déchets « divers-encombrants » (27 % : stockage classe II).

5) La fréquentation

En 2011, **252 944 personnes** sont venues en déchèteries, soit une augmentation de la fréquentation de + **12.7 %** par rapport à 2010.



La déchèterie à Javené représente plus de la moitié de la fréquentation annuelle des déchèteries.



6) Zoom sur la collecte des déchets électriques

598 tonnes de D3E ont été collectées en 2011 (607 en 2009),

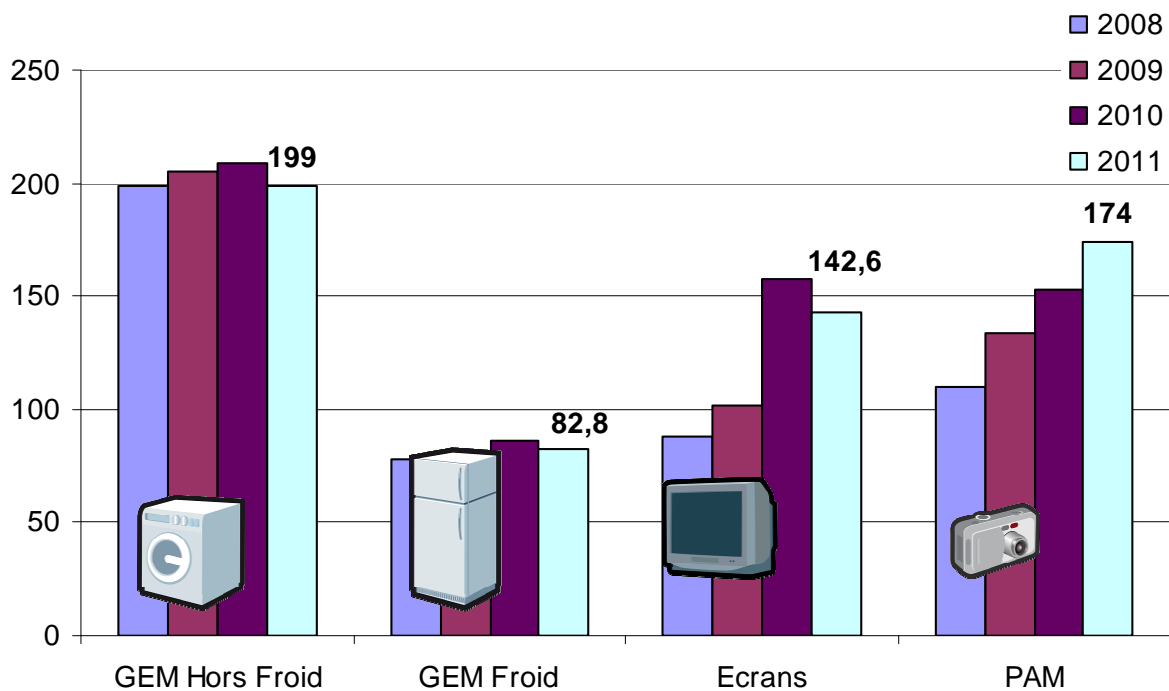
Soit **8,2 Kg par habitant** (8 Kg/hab. en 2010)

Soit une diminution de 1,24 % par rapport à 2010.

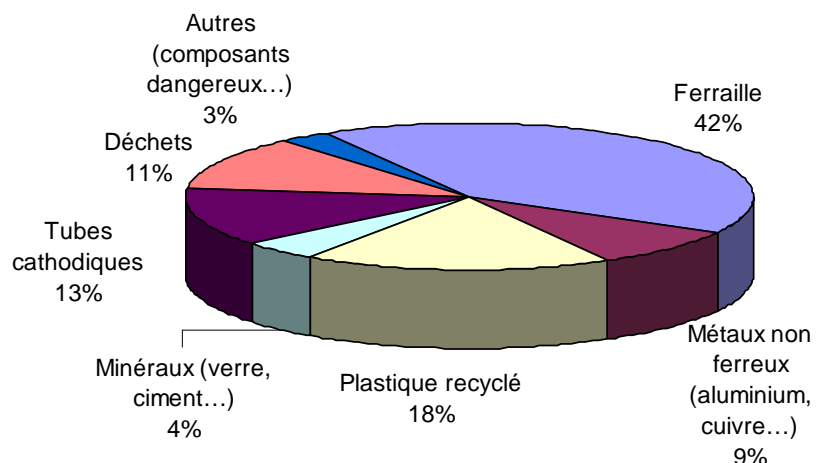
Cela correspond à **90 982 appareils électroménagers** collectés.



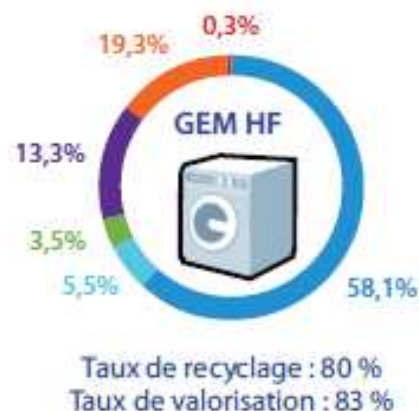
Les tonnages se répartissent de la façon suivante :



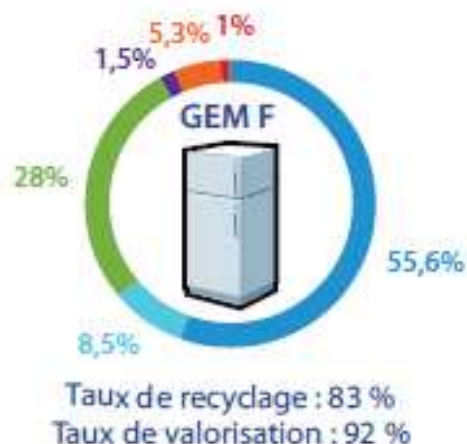
Les DEEE collectés sont acheminés vers des sites de traitement pour y être valorisés. Leur valorisation a permis d'obtenir les matériaux suivants :



Les processus industriels permettent de démanteler les appareils puis de séparer les matières obtenues (ferraille, verre, plastique, etc.). Un seul but : extraire la matière première secondaire qui permet d'économiser nos ressources naturelles. Par souci de simplification, figurent ici les groupes de matières les plus significatifs.



- Ferraille
 - Métaux non ferreux (aluminium, cuivre...)
 - Plastique recyclé
 - Minéraux (verre, ciment...)
 - Verre tubes cathodiques
 - Déchets
 - Autres*
- *Substances réglementées, cartes électroniques...



le **recyclage des appareils électroménagers** déposés en déchèterie a permis de réaliser une économie en matière première de :



357 barils de pétrole brut, soit une économie de 104 450 litres de pétrole.



357 tonnes éq CO2.



568 MWh d'énergie correspondant à une **consommation d'énergie annuelle de 55 habitants.**

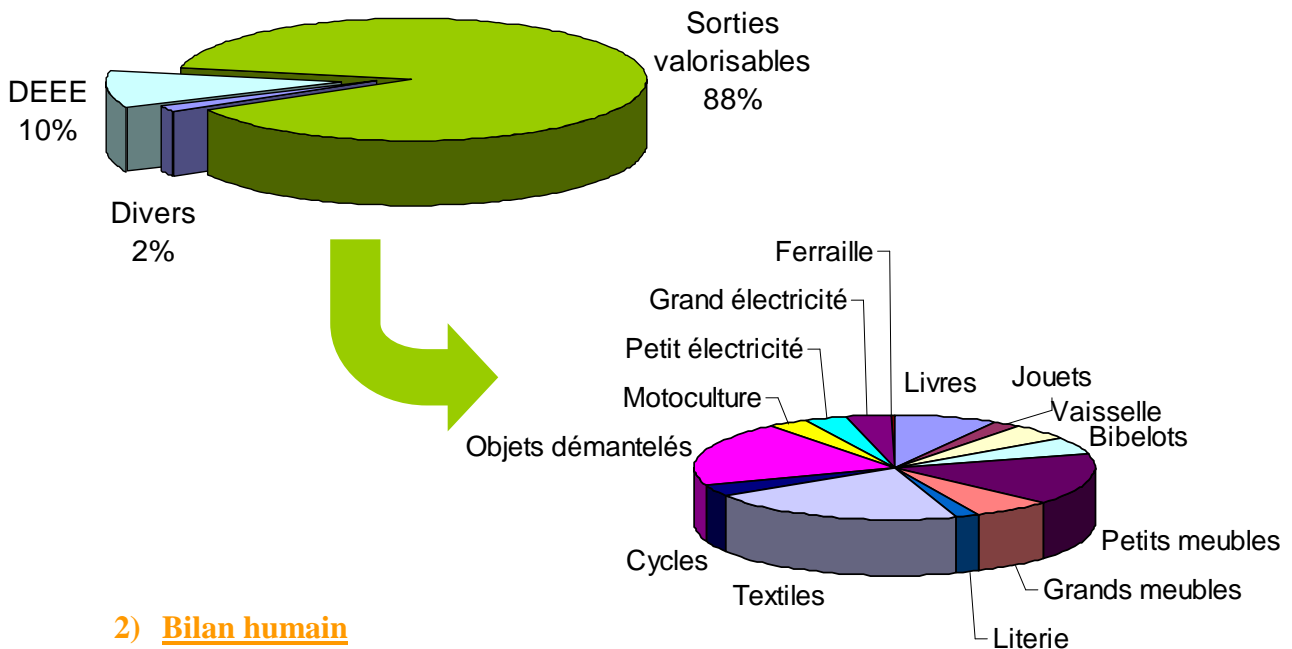
IV. La recyclerie

1) Bilan technique

Les déchets déviés de la déchèterie à Javené vers la recyclerie représente 150 tonnes. Plus de 133 tonnes sont valorisées par la recyclerie.

Tonnage recyclerie	ENTREES	Retours en déchèterie Divers	déchèterie DEEE	SORTIES valorisables
2011	150	2, 3	14, 7	133

Les déchets valorisables sont ensuite testés, remis en état pour ensuite être envoyés vers le magasin d'EMMAUS situé, rue de Paron à Fougères.



2) Bilan humain

Le chantier « recyclerie » est conventionné pour 10 places avec une priorité donnée aux femmes, majoritaires dans la demande d'emploi locale. L'objectif fixé est de 8 femmes pour 2 hommes. L'équipe est composée de 10 salariés organisés en 2 équipes de 5 dont les emplois du temps se répartissent sur 6 jours.

V. Les Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux

Le SMICTOM du Pays de Fougères a mis en place fin 2000 une collecte des Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI). Cette collecte, s'adresse uniquement aux particuliers non-hospitalisés qui suivent un traitement par injections à leur domicile.

L'objectif de cette opération est de limiter le nombre de déchets de soins, piquants ou coupants, récupérés lors des collectes sélectives des déchets recyclables et des ordures ménagères résiduelles.



Le prestataire distribue des boîtes à aiguilles sécurisées de 2 litres dans les pharmacies.

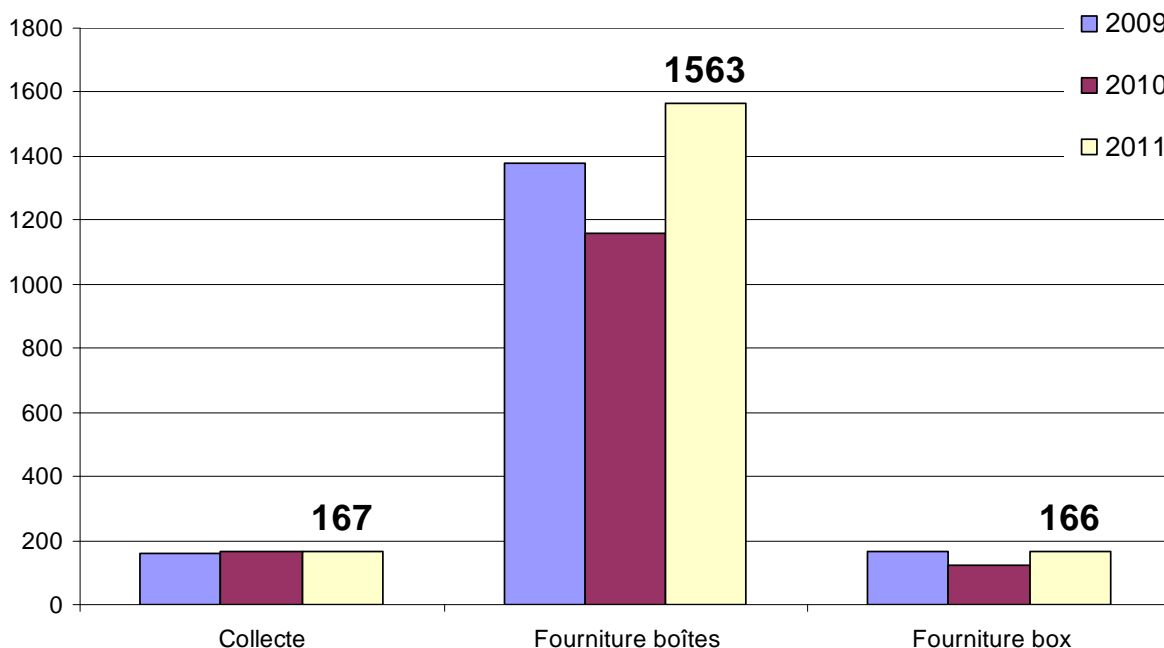
Chaque patient concerné vient chercher sa boîte en même temps que ses médicaments et la rapporte pleine à son pharmacien. En pharmacie, les boîtes sont regroupées dans des box cartonnés.

Les boîtes collectées sont ensuite orientées vers une unité d'incinération spécifique.

La collecte est réalisée trimestriellement avec une redistribution de boîtes vides par la société SITA OUEST depuis le 01/10/2009.

29 sur les 30 pharmacies du territoire du SMICTOM ont adhéré au projet. La liste des pharmacies adhérentes est mise à disposition sur le site internet du SMICTOM.

En 2011, 1563 boîtes à aiguilles et 166 box ont été distribuées aux pharmacies adhérentes, 167 box ont été collectés (environ 980 Kg).



CHAPITRE III – COMMUNICATION / PREVENTION

I. Les partenariats

1) Mise en place de composteurs collectifs

En partenariat avec l'Association Familles Actives, le SMICTOM propose aux habitants des habitats collectifs de composter leurs déchets de cuisine.

Le **compostage au pied d'immeuble** permet notamment de :

- Réduire les ordures ménagères et les odeurs des bacs collectifs;
- Gérer les déchets localement ;
- Valoriser les déchets fermentescibles et verts ...
- Créer un lien social entre les habitants.



Le SMICTOM a installé depuis mai 2009 **des composteurs collectifs** au pied d'immeubles de plusieurs communes.

Des **seaux sont fournis aux résidents**, permettant aux foyers volontaires de stocker leurs déchets avant dépôt dans les composteurs. En échange, ils signent une charte les engageant à apporter leurs **déchets de cuisine fermentescibles** (principalement les épluchures de fruits et légumes, le marc de café) dans le composteur.

Cette initiative a pour but de fournir aux habitants un compost gratuit pour leur jardin ou leurs jardinières.

La démarche proposée convient aux habitants. Les apports sont réguliers.



Au cours de l'année 2011 plusieurs composteurs collectifs ont été mis en place :

- A Saint Brice en Cogles : rue de Romazy et pour le lotissement les Petits Oiseaux (2 sites)
- A Fougères : quartier de la Forairie rue Joseph Fournier (3 sites)
- A Saint Georges de Reintembault : rue la valière et résidence le bon accueil (2 sites)
- A Saint Aubin-du-Cormier : rue Dom Le Coursonnais et rue Eugène Chasles (2 sites)

2) Programmes pédagogiques

Dans le cadre de la convention signée entre l'association Familles Actives au Centre Social et le SMICTOM du Pays de Fougères, **18 programmes pédagogiques** ont été menés avec des établissements scolaires du Pays de Fougères.



En tout, ce sont **457 élèves** qui sont sensibilisés à la réduction et la valorisation des déchets. Au niveau de la répartition géographique, voici les communes où les programmes sont menés : St Sauveur des landes, Parcé, Sens de Bretagne, Fougères, Romagné, La Chapelle-Janson, Mézières -sur-Couesnon, Lécousse, St Marc-le-Blanc.



Ces programmes permettent la mise en place d'actions concrètes pour la réduction et la valorisation des déchets à l'échelle de l'établissement.

Par exemple :

- mise en place du tri des emballages et des papiers sur l'établissement ;
- paillage des jardins des écoles ;
- installation de composteurs à titre pédagogique...

3) La caravane Main Verte

Contexte

Le SMICTOM du Pays de Fougères, dans le cadre de la prévention des déchets, contribue au financement de la « Caravane Main Verte » développée par le Réseau Education à l'Environnement du Pays de Fougères (REEPF).



Objectifs



- Aller à la rencontre des différents utilisateurs d'espaces « verts » (potagers, parterres, pelouses, haies d'ornement ou bocagères), dans les quartiers, les lotissements, dans les communes, les établissements scolaires, les centres de loisirs, sur les forums, les marchés, au cœur des jardins familiaux ;

- Sensibiliser et accompagner les habitants du Pays de Fougères et des divers Bassins Versants du territoire à la démarche de jardinage au naturel :

- Organiser un évènement festif et itinérant (mise en scène attractive) au travers d'ateliers pratiques, d'échanges, d'animations, de visites de jardins, de diffusion de films et diaporamas... ;
- Valoriser les savoirs acquis et expériences des jardiniers amateurs ayant participé aux projets Main Verte et Bougez votre Jardin, ou s'impliquant dans l'Association Calendula, en leur proposant de co-animer « la Caravane Main Verte » avec les animateurs impliqués.

Durée du projet : 5 ans.

2010 – 2014, itinérance de l'action sur le Pays de Fougères, à raison d'un passage en moyenne par an dans chacune des 58 communes.

Composition de la caravane :



- broyeurs de déchets verts,
- composteurs, brûleurs thermiques, tondeuse mulching /
- pailleuse, outils de jardinage au naturel (grelinette, aérobêche,
- fourche bêche, crocs...) : des outils pour expérimenter les techniques du jardinage naturel
- documentation pédagogique technique et bibliographie sur le jardinage naturel / compostage
- un outil de projection (PC + vidéo projecteur)
- des malles et outils pédagogiques pour les animateurs / enseignants.

Autres partenaires de l'opération : Ademe Bretagne, Conseil Régional de Bretagne, Direction Régionale Jeunesse et Sports, Maison de la Consommation et de l'Environnement de Rennes, SMICTOM du Pays de Fougères, SMICTOM de Louvigné, et plusieurs Syndicats des Eaux.

Les objectifs de l'action Caravane Main Verte ont-ils été atteints en 2011 ?

D'une manière générale, les objectifs du projet ont été atteints pour cette année 2011 :

- 57 animations ont été réalisées entre mars et décembre 2011, sur 28 communes – géographiquement réparties sur le territoire. Le nombre de participants à chaque animation est estimé entre 20 et 200 avec un temps de visite variant entre 5 et 30 min.
- La sollicitation des élus, pour faire venir la Caravane Main Verte sur leur commune, reste satisfaisante - 45 / 50% - même si toutes les communes du territoire n'ont pas fait appel à ce jour au REEPF pour bénéficier de ce projet.
- La participation des bénévoles pour animer la Caravane est satisfaisante, mais l'équipe pédagogique cherche encore à améliorer cette participation.
- La qualité des échanges avec le public varie en fonction de leurs intérêts, besoins spécifiques et de leur temps disponible :
 - Demandes autour de la thématique « compostage »
 - Demandes autour de la « gestion domestique des déchets verts »
 - Demandes autour des « techniques de jardinage au naturel »
 - Demandes autour de « la préservation de la ressource en eau »
 - Demandes autour de « la préservation de la biodiversité au jardin »

II. Les actions du SMICTOM

1) Sensibilisation en porte à porte

La campagne de sensibilisation des ambassadeurs en porte-à-porte a débuté fin septembre 2010. Avec un peu plus d'un an de recul sur la création du service, le bilan chiffré est le suivant :

Nombre de communes visitées par les ambassadeurs	Population totale des communes visitées	Taux de contact moyen en %
50	22 407	78.5

Au cours de leur visite, les ambassadeurs distribuent des sacs jaunes et proposent aux habitants de faire le point sur leurs habitudes de tri.

Ils abordent également le thème du compostage et proposent aux foyers qui le souhaitent l'achat d'un composteur (au prix de 15€). Sur ces 15 mois, 1082 composteurs ont ainsi été distribués par les ambassadeurs, soit 89.2% des ventes de l'année.

D'autre part, sur la plupart des communes visitées, un petit échantillon de sacs jaunes est prélevé puis caractérisé par les ambassadeurs. Cette opération s'est faite en 2 temps : avant et après leur passage dans les foyers. Les échantillons ont été prélevés en 2 points par commune : en campagne et en bourg. Les résultats de ces collectes sont les suivants :

Caractérisations des sacs jaunes	Taux de refus moyen	
	Avant le passage des ambassadeurs, en %	Après le passage des ambassadeurs, en %
Total	18.7	12

Les résultats montrent une baisse du taux de refus entre les 2 prélèvements et confirment l'importance de la communication orale de proximité organisée par le SMICTOM.

Cette démarche est désormais systématisée dans les communes lors des campagnes de sensibilisation des ambassadeurs.

2) Les animations extérieures

A l'occasion de la *Semaine Européenne de la Réduction des Déchets*, du 19 au 27 novembre 2011, les ambassadeurs du tri et de la prévention ont réalisés 5 animations.

Actions Carrefour Fougères 19 et 22 novembre 2011 et Super U St Brice en Coglès 25 novembre

Nombre de personnes rencontrées sur les 3 journées : 250

Thèmes abordés : réduction des déchets grâce aux chariots mini/maxi déchets, compostage et gaspillage alimentaire.



Les thématiques du compostage et de la réduction des déchets sont plutôt faciles à aborder avec les consommateurs avec l'aide de 2 chariots comparatifs entre des produits peu ou très producteurs de déchets.

Par contre, le gaspillage alimentaire est un thème plus délicat à aborder. Les ambassadeurs ayant réussi à aborder cette problématique avec les consommateurs n'ont pas reçu un accueil très favorable en terme de changement des pratiques.

Nous pouvons supposer que le gaspillage alimentaire est un thème tabou et/ou pour lequel les habitants du territoire ne se sentent pas concernés.

Actions marchés les 19,22 et 25 novembre

Nombre de personnes rencontrées : 96

Thèmes abordés : réduction des déchets, compostage et jardinage au naturel, gaspillage alimentaire

Le stand créé par les ambassadeurs du SMICTOM pour cette semaine de la réduction des déchets s'est déplacé sur les marchés de Fougères, Antrain et St Aubin-du-Cormier avec la Caravane Main Verte. Ainsi, cette animation permettait d'élargir la problématique des déchets fermentescibles aux déchets de jardins.

Le marché attire une clientèle de personnes qui prennent plus le temps. Il est donc plus facile de capter leur attention pour leur faire part de messages de prévention.



Esthétiquement, le stand des ambassadeurs attirait l'œil et permettait une bonne intégration au reste du marché.

Les points positifs et négatifs

- L'emplacement sur le marché de Fougères était très correct, à proximité des autres vendeurs et sur un lieu de passage.

- A Antrain, la taille du marché n'a pas permis de toucher un nombre important de personnes. L'objectif était autant de rencontrer des habitants que de venir dans une commune du territoire habituellement peu concernée par les animations.
- Le marché de St Aubin-du-Cormier a une configuration qui ne permettait pas à notre stand et à la Caravane Main verte d'être directement à proximité des autres marchands.

Le stand très coloré et qui présentait visuellement des possibilités pour réduire ses déchets a été un succès.

Au final, même si les marchés sont des lieux plus adaptés pour engager une discussion sur la prévention des déchets, les supermarchés drainent un public plus nombreux. Il est donc intéressant d'avoir ces 2 lieux animations en parallèle pour aborder des thématiques qui peuvent différer. La problématique des déchets verts abordée sur les marchés via la Caravane Main verte avait vraiment sa place.

Portes-ouvertes à la recyclerie, le 26 novembre

Thèmes abordés : le réemploi, le fonctionnement de la recyclerie

L'opération portes-ouvertes à la recyclerie a été un succès puisque environ 80 personnes se sont déplacées pour visiter les lieux. Les personnes présentes ont été informées de l'événement principalement par la lettre de Valoriz. Le public y était plutôt familial.



3) La distribution des composteurs

1212 composteurs de 320 litres proposés par le SMICTOM ont été distribués sur l'année 2011

A ce jour, sur l'ensemble du territoire, **3 904 composteurs** ont été mis en place par le SMICTOM depuis 2003.

Soit un **taux d'équipement de 11.7 % des foyers du territoire.**

Une forte de progression de la demande en composteur est constatée depuis le début de l'action des ambassadeurs sur le terrain, 759 composteurs ont ainsi été distribués grâce au porte-à-porte réalisé par le service prévention.

4) Les supports créés

- **Nouveau Mémo-tri** : 15 000 exemplaires réédités en février 2011 et 10 000 ex édités en sept. 2011
- **Guide du compostage collectif** : 1 000 exemplaires édités en mai 2011
- Edition et expédition de 2 **lettres de Valoriz**, le journal semestriel du SMICTOM :
 - o N° 9 juin 2011 : Le service déchèterie
 - o N°10 novembre 2011 : La Recyclerie



2011 **Carte de vœux** : 250 cartes imprimées en décembre

5) Le site WEB du SMICTOM

Créé avec l'aide de l'agence StartUp et accessible depuis septembre 2010, le site Internet du SMICTOM du Pays de Fougères a été développé dans la continuité des outils de communication déjà diffusés par le Syndicat.

Il répond à plusieurs attentes :

- Mettre à disposition des usagers les informations pratiques sur la collecte
- Faire le point sur les consignes de tri
- Promouvoir des actions de prévention de la production de déchets
- Apporter des informations générales sur le SMICTOM



Ci-dessous un tableau présentant le nombre de visiteurs et de visites recensées sur le site Internet au cours de l'année 2011.

Mois	Visiteurs différents	Visites
Jan 2011	419	541
Fév 2011	476	608
Mar 2011	659	852
Avr 2011	591	769
Mai 2011	640	792
Juin 2011	580	697
Juil 2011	467	607
Août 2011	459	608
Sep 2011	541	717
Oct 2011	579	782
Nov 2011	658	907
Déc 2011	593	892
Total	6662	

1 visiteur fréquente le site Internet du SMICTOM en moyenne entre 1.20 et 1.5 fois par mois.

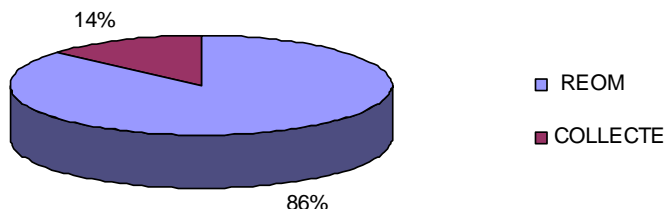
Il est intéressant de constater que les pages les plus fréquentées sont celles qui concernent le **tri des sacs jaunes** et les **pages d'actualité** régulièrement mises à jour. De plus, près de 200 personnes ont contactées le SMICTOM par le biais du site Internet : des particuliers pour des changements d'adresse, des demandes de renseignements ou des professionnels qui retirent des dossiers pour des marchés en cours.

III. La gestion des réclamations

Le suivi de la gestion a été engagé à partir du 1^{er} octobre 2011.

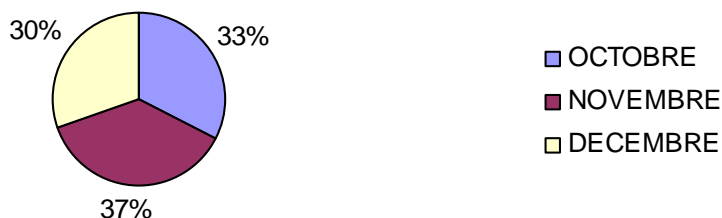
Une part importante des réclamations est liée à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères 917 réclamations ont été traitées durant le 4^e trimestre 2011 dont 791 liées à la REOM et 126 liées au service de collecte

Répartition des réclamations
4^e trimestre 2011



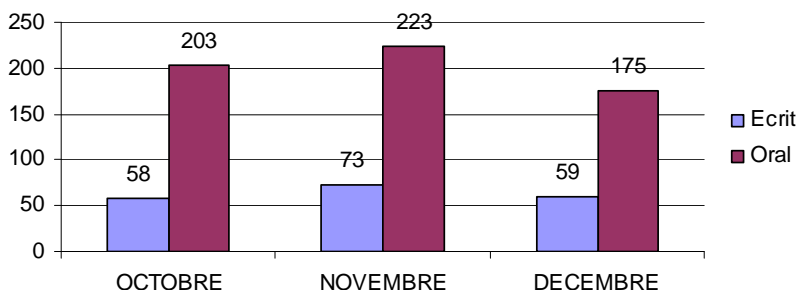
Répartition de l'ensemble des réclamations
4^e trimestre 2011

Il peut être observé une homogénéité du nombre de réclamations par mois.



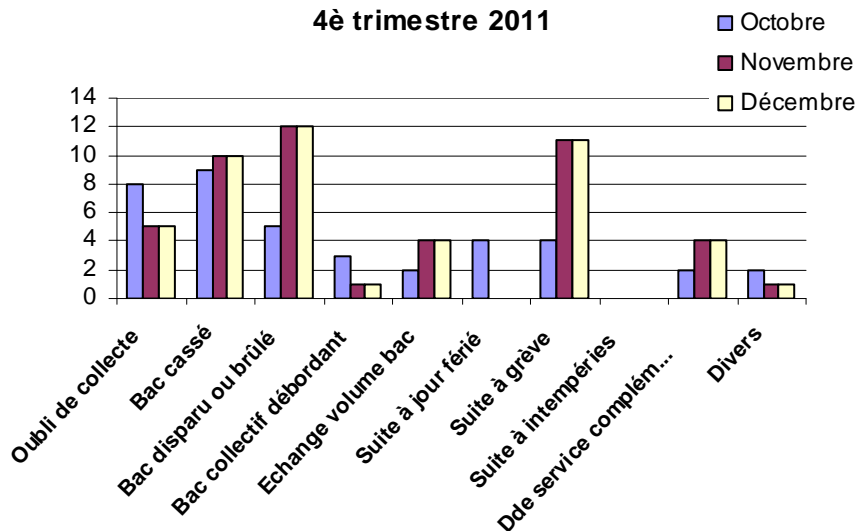
Evolution des réclamations liées à la REOM

Le mois de novembre se caractérise par une hausse suite à l'envoi des factures complémentaires et le lancement du prélèvement automatique prévu le 5 novembre.



Collecte - Evolutions des réclamations
4^e trimestre 2011

L'objet des appels liés aux services techniques concerne la livraison / maintenance des bacs.



CHAPITRE V – LES INDICATEURS FINANCIERS

I. Les marchés publics

Objet du marché	Durée	Prestataire	Montant Annuel Prévisionnel
Collecte du verre	Du 01/01/2009 Au 31/12/2012	SPHERE (50)	94 950 € TTC
Transport des déchets ménagers résiduels	Du 01/07/2010 Au 31/06/2014	GELIN (35)	184 109 € TTC
Traitement des déchets ménagers résiduels	Du 01/01/2009 Au 31/12/2012	SITA OUEST (35)	1 094 651 € TTC
Transport des déchets des déchèteries	Du 01/07/2010 Au 31/06/2013	PRADAT (35)	287 909 € TTC
Transfert et traitements des déchets des déchèteries	Du 01/07/2010 Au 31/06/2014	Différents selon les lots...	
Lot n° 1 : Evacuation et traitement des DDM		CHIMIREC (35) : 76 091 € TTC	
Lot n°2 : Traitement des déchets divers		SITA FD (53) : 381 729 € TTC	
Lot n°3 : Traitement des gravats		BORDINI (35) : 15 614 € TTC	
Lot n° 4 Traitement du bois		PRADAT (35) : 20 678 € TTC	
Lot n°5 : Valorisation des déchets verts		COMPOST VALORISATION (35) : 123 978 € TTC	
Lot n°6 : Valorisation des ferrailles et cartons		PRADAT (35) : Recette 120 500 €	
Transfert et tri des déchets recyclables	Du 15/04/2009 Au 14/05/2013	SITA OUEST (35)	750 304€ TTC
Fourniture de carburant	Du 01/08/2011 Au 31/07/2015	GELIN (35)	Prix cuve au litre
Lavage des colonnes	Du 01/01/2009 Au 31/12/2011	VEOLIA (35)	23 174 € TTC
Collecte et traitement des DASRI	Du 01/10/2008 Au 31/09/2012	SITA OUEST (35)	4 426 € TTC

II. La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) a été généralisée à l'ensemble du territoire en 2003.

1) La tarification des ménages

Les conditions de tarification des ménages sont inchangées depuis cette date :

- 3 catégories de foyers ont été déterminées :
 - ✓ 1 personne représentant 12 044 foyers
 - ✓ 2 personnes représentant 16 644 foyers
 - ✓ 3 personnes et plus représentant 4 084 foyers

Ce sont environ 32 772 foyers qui sont ainsi facturés.

- 1 085 résidences secondaires sont aussi facturées au titre de la REOM. Le montant de la contribution de ces foyers est forfaitaire.

2) Montant de la redevance en 2011

1 personne	2 personnes	3 personnes et plus	Résidences secondaires
88€	160 €	228 €	115 €

3) Les modalités de règlement

Les usagers disposent de plusieurs modalités de règlement :

- Le règlement comptant à réception de la facture : concerne 21 454 foyers
- Le prélèvement automatique en une fois pour 3 399 foyers
- Le prélèvement automatique en 4 fois pour 9 437 foyers, ce qui représente un doublement des foyers depuis la mise en place de ce système de règlement.

4) La tarification des activités professionnelles

On entend par activités professionnelles les artisans, commerçants, les industriels, les collectivités locales ainsi que les associations.

Les conditions de tarification des activités professionnelles sont établies en fonction du volume de déchets produits. 1 500 professionnels utilisent les services de collecte et traitement des déchets ménagers. Il s'agit d'une redevance incitative. En effet, les professionnels disposent de la totale maîtrise de leur facture celle-ci étant intégralement calculée en fonction du volume de déchets qu'ils produisent.

Pour les professionnels demeurant à la même adresse que leur activité professionnelle et disposant d'un unique bac, ils bénéficient d'un abattement pratiqué sur leur redevance due pour leur activité professionnelle. Cet abattement correspond au montant de la redevance payée par le foyer.

Ces conditions de facturation sont appliquées aux activités municipales. Seules les communes de moins de 500 habitants (10 communes) sont facturées pour leurs déchets selon un forfait dont le pourcentage d'évolution suit celui de la tarification des activités professionnelles.

III. Les dépenses et recettes

la Collecte

les dépenses

	2008	2009	2010	2011
Carburant	243 129	183 807	187 118	273 921
Pesées + lavage	31 181	35 684	8 709	30 491
autres charges de fonctionnement	56 471	64 409	61 820	41 122
entretien matériel	234 710	223 602	238 565	248 023
frais de personnel	1 271 817	1 283 126	1 335 126	1 370 492
amortissements	178 023	158 216	149 657	198 687
TOTAL	2 015 331	1 948 843	1 980 995	2 162 736

les recettes

	2008	2009	2010	2011
remboursement sur rémunération	101 144	57 017	73 693	70 438
participation des communes	15 720	19 303	15 583	15 831
recettes diverses	30 661		6 854	17 854
TOTAL	147 525	76 320	96 130	104 123

Le traitement des déchets ménagers

les dépenses

	2008	2009	2010	2011
transport des OM	191 301	178 289	170 057	174 240
Traitement	1 243 004	1 137 352	1 103 430	1 064 206
TOTAL	1 434 305	1 315 641	1 273 487	1 238 446

Prévention Communication

les dépenses

	2008	2009	2010	2011
communication	41 037	57 190	30 289	61 123
autres charges			20 269	25 073
frais de personnel	38 371	23 802	56 968	185 549
amortissement			3 167	8 497
TOTAL	79 408	80 992	110 693	280 243

les recettes

	2008	2009	2010	2011
soutien Eco Emballage	28 440	26 845	20 598	20 598
contrats aidés			32 169	70 717
aide PLP			44 193	44 193
TOTAL	28 440	26 845	96 960	135 508

les déchèteries

les dépenses

	2008	2009	2010	2011
Transport	268 353	296 266	255 797	265 124
traitement (hors déchets verts et DMS)	459 874	486 760	461 693	439 043
Gestion des DMS	108 156	118 851	115 860	93 981
traitement déchets verts	130 702	149 533	111 703	127 417
achat de composteurs	19 764		22 575	47 285
entretien et dépenses diverses	35 421	40 670	74 859	51 384
frais de personnel	277 377	286 251	269 849	332 157
amortissements	32 340	35 025	39 877	42 590
TOTAL	1 331 987	1 413 355	1 352 213	1 398 981

les recettes

	2008	2009	2010	2011
remboursement sur rémunération	733			1 546
vente de composteurs	2 835	4 770	8 355	16 500
recettes professionnels	67 672	68 151	59 883	60 217
reprise cartons ferrailles	123 060	49 272	129 866	135 366
TOTAL	194 300	122 193	198 104	213 630

le tri sélectif

les dépenses

	2008	2009	2010	2011
transfert et tri	739 911	765 460	843 536	944 567
déchets activités de soins	4 548	5 093	5 318	5 168
acquisitions de sacs	97 016	101 248	73 375	
location de colonnes + lavage	5 848	5 729	5 629	6 907
amortissement	41 546	34 736	38 504	34 531
TOTAL	888 869	912 266	966 362	991 172

les recettes

	2008	2009	2010	2011
recettes Eco organismes	545 322	525 092	594 947	629 090
Reprises matériaux	329 845	163 808	284 380	416 318
locations de colonnes	2 239	2 239	2 239	2 239
recettes diverses	165			188
TOTAL	877 571	691 139	881 566	1 047 835

Récapitulatif

les dépenses

	2008	2009	2010	2011
collecte	2 015 331	1 948 843	1 980 995	2 162 736
traitement des déchets ménagers	1 434 305	1 315 641	1 273 487	1 238 446
déchèterie	1 331 987	1 413 355	1 352 213	1 398 981
tri sélectif	888 869	912 266	966 362	991 172
communication prévention	79 408	80 992	110 693	280 243
TOTAL	5 749 899	5 671 098	5 683 750	6 071 578

les recettes

	2008	2009	2010	2011
collecte	147 525	76 320	96 130	104 123
traitement des déchets ménagers				
déchèterie	194 300	122 193	198 104	213 630
tri sélectif	877 571	691 139	881 566	1 047 835
communication prévention	28 440	26 845	96 960	135 508
TOTAL	1 247 836	916 497	1 272 760	1 501 096

bilan global

	2008	2009	2010	2011
collecte	1 867 806	1 872 523	1 884 865	2 058 613
traitement des déchets ménagers	1 434 305	1 315 641	1 273 487	1 238 446
déchèterie	1 137 686	1 291 162	1 154 109	1 185 352
tri sélectif	11 298	221 127	84 796	-56 663
communication prévention	50 968	54 147	13 733	144 734
TOTAL	4 502 063	4 754 601	4 410 990	4 570 482

Coût/habitant

	2008	2009	2010	2011
collecte	25	26	26	28
traitement des déchets ménagers	20	18	17	17
déchèterie	16	18	16	16
tri sélectif	0	3	1	-1
communication prévention	1	1	0	2,0
TOTAL	61	64	60	60

Coût/T

	2008				2009				2010				2011			
	qtés	dépenses	recettes	net	qtés	dépenses	recettes	net	qtés	dépenses	recettes	net	qtés	dépenses	recettes	net
collecte	15 875	127	9	118	15 432	126	5	121	14 894	133	6	127	14 516	149	7	142
traitement des déchets ménagers	15 875	90	0	90	15 432	85	0	85	14 894	86	0	86	14 516	85	0	85
déchèterie	18 225	73	11	62	18 907	75	6	68	17 439	78	11	66	20 570	68	10	58
tri sélectif	6 887	129	127	2	6 558	139	105	34	6 595	147	134	13	6 794	146	154	-8
communication prévention	40 987	2	1	1	40 897	2	1	1	38 928	3	2	0	41 880	7	3	3,5
TOTAL	40 987	421	148	110	40 897	427	117	116	38 928	445	154	113	41 880	455	175	109

CHAPITRE VI - LES PROJETS 2012

2012 devrait voir la concrétisation de plusieurs dossiers :

Ressources Humaines

- Poursuite de la démarche de prévention des risques au travail
- Rédaction du document unique
- Adoption d'un règlement intérieur
- Elaboration du plan de formation

Prévention / Communication

- Expérimentation de la redevance incitative
- Actions de compostage en pieds d'immeubles
- Sensibilisation en porte à porte : le tri des déchets et la prévention.
- Partenariat avec le Pays d'accueil touristique de Fougères sur la gestion des déchets des vacanciers

Redevance incitative

- Poursuite de la réflexion engagée sur la redevance incitative

Tri

- Réflexion sur la mise en place d'une extension des consignes de tri sur les films plastiques
- Etude pour la mise en œuvre d'une identification des usagers en déchèteries

SMICTOM du Pays de Fougères
ZA de l'Aumallerie
Allée Eugène Freyssinet
35133 Javené

Tél : 02 99 94 34 58
fax : 02 99 99 35 90
accueil@smictom-fougères.fr
www.smictom-fougères.fr

Exercice 2011



Rapport annuel du SMICTOM du Pays de Fougères

Sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

en application du décret n° 2000 - 404 du 11 mai 2000

